

Siège social : Mairie – 4 Avenue Général de Gaulle 23230 GOUZON

Adresse bureaux : 6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON

☎ 05 55 62 35 65 E-mail : siaep.gouzon@wanadoo.fr

Site Internet : <http://siaep-gouzon.fr>

*Rapport Annuel
De l'Exercice 2022
Sur le Prix et la Qualité
Du Service Public d'Eau Potable*

Dans le cadre du décret n° 95.635 du 06 mai 1995 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, le Président du Syndicat doit présenter au Comité Syndical, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce quel que soit le mode d'exploitation.

Dans les communes ou syndicats de 3 500 habitants et plus, le rapport annuel est mis à la disposition du public sur place au siège du syndicat, et dans toutes les mairies adhérentes, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Comité Syndical. Le public est avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire du rapport est adressé à M. le Préfet par M. le Président.

Rapport présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2017.



SOMMAIRE

1.	Les indicateurs techniques :	
	Présentation du territoire desservi	3
	Mode de gestion du service	4
	Estimation de la population desservie.....	4
	Nombre d'abonnés.....	5 à 7
	Les ressources	8
	Les ouvrages	8-9
	Linéaire de réseaux de desserte	10
	Les volumes :	
	Volume produit.....	10
	Achats d'eau	10
	Volume vendu	11
	Autres volumes	12
	Graphique volume vendu et produit	12
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau.....	13
	Indicateurs de performance du réseau :	
	Rendement du réseau de distribution.....	13
	Indice linéaire des volumes non comptés.....	14
	Indice linéaire de pertes en réseau.....	14
2.	Les indicateurs financiers :	
	Prix de l'eau.....	14-15
	Facture d'eau potable	16-17
	Etat et durée d'extinction de la dette de la collectivité	17-18
	Dépenses et recettes de la collectivité.....	18-19
	Taux impayés.....	20
3.	Indicateurs de performance :	
	Qualité de l'eau.....	21
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	21-22
	Indice d'avancement de protection des ressources en eau	22
	Délai maximal d'ouverture des branchements.....	22
	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	22
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable.....	22-23
4.	Financement des investissements :	
	Branchements en plomb	24
	Travaux	24
	Programme de travaux	25
	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	25
	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau:	
	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité.....	25
	Opérations de coopération décentralisée.....	
6.	Conclusion ; récapitulatif des indicateurs.....	26 à 28
	<u>Annexes</u>	
	- n° 01 : modèle facture 120 m3.....	29
	- n° 02 : Bilan ARS – Année 2022.....	30-31
	- n° 03 : analyse eau potable.....	32 à 40

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1- Les indicateurs techniques :

Le SIAEP du bassin de Gouzon est un syndicat à vocation unique (SIVU). Le service est géré au niveau intercommunal.

Compétences liés au service :

- Production
- Traitement
- Distribution

Le SIAEP a un règlement de service de l'eau.

Le Schéma directeur et le PGSSE sont en cours d'élaboration.

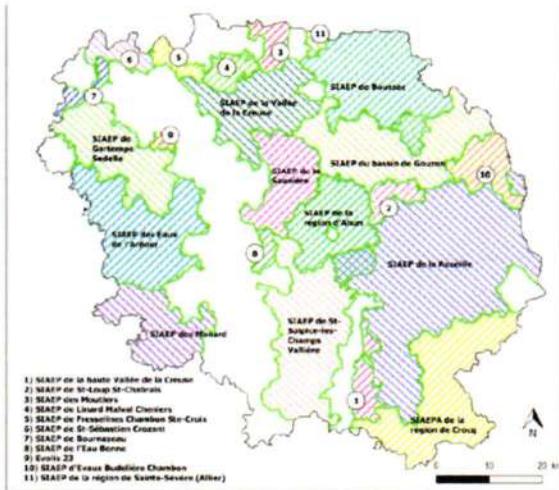
Le SIAEP n'est pas doté de CCSPL (COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX).



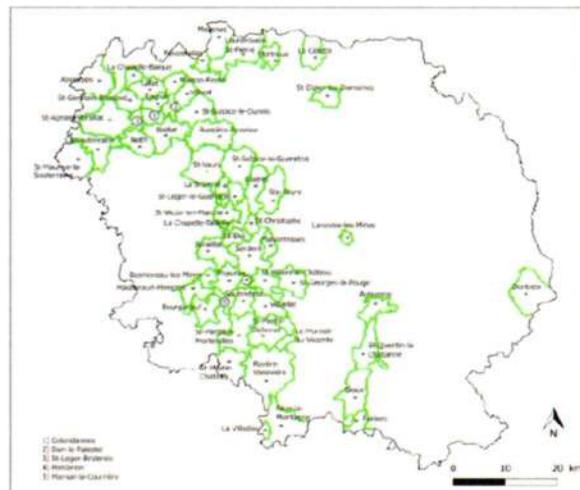
Présentation du territoire desservi :

Le département de la Creuse compte 258 communes. La desserte en eau potable de la Creuse se compose de 73 collectivités de distribution et de 67 collectivités de production.

82 Unités de Gestion des Eaux (UGE) alimentent ce territoire comprenant notamment 22 syndicats intercommunaux et 58 communes.

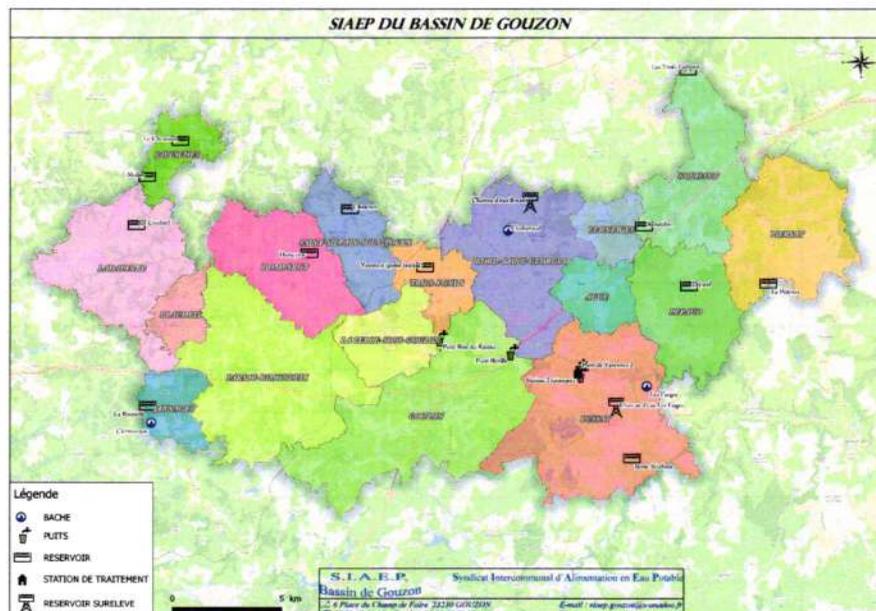


Délimitation des syndicats d'eau potable en Creuse



Répartition des communes autonomes

Données issues du schéma départemental



☞ **17 communes** sont adhérentes au service, communes situées au Nord Est du Département de la Creuse : Auge, Blaudeix, Bord Saint-Georges, La Celle Sous Gouzon, Domeyrot, Gouzon, Jalesches, Jarnages, Ladapeyre, Lépaud, Lussat, Nouhant, Parsac - Rimondeix, Saint-Silvain Sous-Toulx, Trois-Fonds, Verneiges, Viersat.

Villages sur le territoire du SIAEP de Gouzon alimentés par le S.I.A.E.P. DE SAINT LOUP – SAINT CHABRAIS :

➤ Sur la commune de Gouzon :

- Les Forges * La Petite Garde * La Grande Garde
- Gouzougnat * Le Manais * Le Maupas
- Lauradoueix * La Chaise Brune * Sourdoux
- Voueize * La Tuilerie * La Chabanne
- * L'Arbre de la Marche (195 abonnés)

➤ Sur la commune de Parsac :

- * Gladière (13 abonnés)

☞ Mode de gestion du service :

Le service d'eau potable est exploité en régie avec prestataire de service.

Marché public de service : le marché a pour objet l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations du service de distribution d'eau potable de la collectivité.

Titulaire du marché du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023: **Entreprise SUEZ**

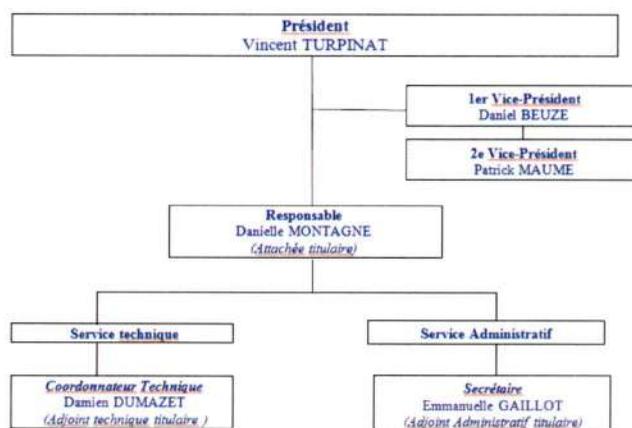


Montant prévisionnel annuel : 129 000 € HT ;

Les nouveaux branchements en eau potable ne sont pas inclus dans le contrat de service et font l'objet d'un marché à bons de commande (Titulaire du marché à bons de commande pour l'année 2021 : EBL/SOGEA).

La collectivité assure la gestion des abonnés, la facturation, le relevé des compteurs (radio-relève et manuel), le changement de compteurs, les devis des nouveaux branchements. Elle compte 03 agents :

- 1 Responsable (Attachée titulaire à temps complet)
- 1 Secrétaire (Adjoint administratif titulaire à 30 heures hebdomadaires)
- 1 Coordonnateur Technique (Adjoint technique titulaire à temps complet)



☞ Estimation de la population desservie :

	2022	2023
Communes	Population totale (2019+ entrée en vigueur au 01.01.2022)	Population totale (2019+ entrée en vigueur au 01.01.2023)
Auge	93	91
Bord-St-Georges	361	362
Blaudeix	106	107
La Celle Sous Gouzon	155	156
Domeyrot	234	236
Gouzon	1589 soit 1301	1590 soit 1302
Jarnages	449	445
Ladapeyre	349	350
Lépaud	370	370

Lussat	417	412
Nouhant	286	285
Parsac-Rimondeix	723	726
Saint-Silvain-Sous-Toulx	156	150
Trois-Fonds	122	123
Verneiges	121	121
Jalesches	93	94
Viersat	293	284
	5629	5614

Population totale (source Insee) : Année 2022: 5629 habitants.

☞ Nombre d'abonnés :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	3 911	3956	3 965	3 969	3 980	3 999	4 015	4 050	4 060	4075	4 102	4136
Variation du nombre d'abonnés	+ 31	+ 45	+ 9	+ 4	+11	+19	+ 16	+ 35	+ 10	+15	+ 27	+ 34

Le nombre d'abonnés pour l'exercice 2022 est de **4 136 abonnés**, soit + 34 abonnés par rapport à l'année 2021.

A la date de ce jour (23.06.2023), le nombre d'abonnés est de 4 144.

Récapitulatif :

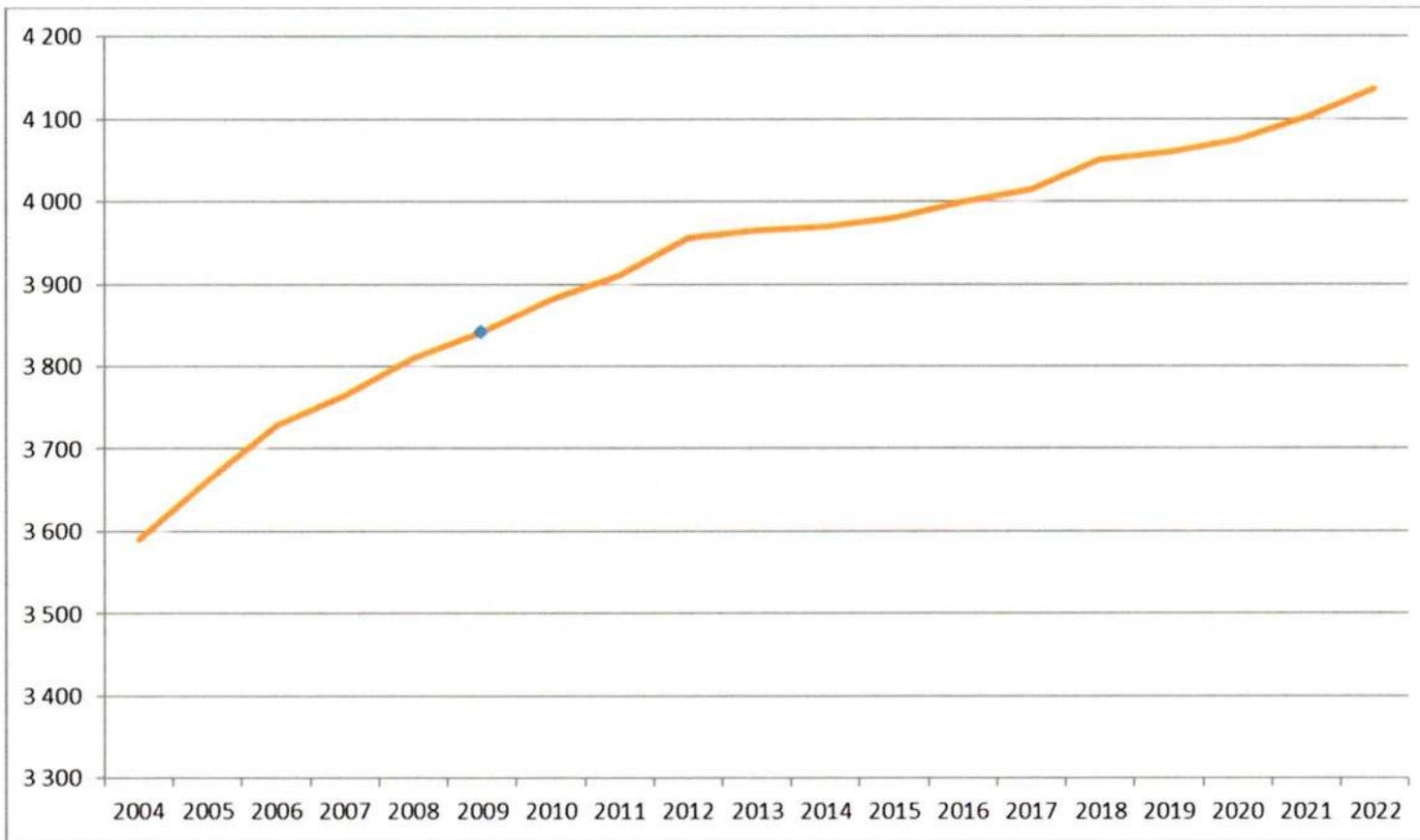
26 branchements neufs / 15 réouvertures / 5 branchements parcelles viabilisées / 12 fermetures définitives / 3 fermetures provisoires.

☞ Nombre d'abonnés par commune adhérente :

Communes	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Auge	81	82	82	84	85	85	85	85	84	83	83	81	81	81	81	81	79	80	85	5
Bord St-Georges	268	267	272	272	282	285	287	288	290	290	290	287	292	295	291	292	293	295	298	3
Blaudeix	74	76	77	78	78	79	80	80	82	81	81	83	81	79	82	82	83	83	83	0
La Celle Sous Gouzon	97	97	98	99	102	103	103	103	106	111	111	111	112	112	113	111	111	111	112	1
Domeyrot	195	199	202	202	204	203	203	205	207	210	209	212	211	212	211	211	212	214	217	3
Gouzon	726	750	763	775	783	795	806	818	828	833	832	836	843	848	860	866	869	877	883	6
Jamages	267	276	280	287	289	291	292	299	305	304	307	306	309	311	314	312	315	314	316	2
Ladapeyre	246	252	263	265	267	269	272	271	278	275	273	270	269	268	269	271	272	273	276	3
Lépaud	224	229	238	238	244	246	245	250	246	249	249	254	257	256	259	259	259	263	262	-1
Lussat	288	293	296	298	300	303	310	312	313	312	310	311	313	313	313	314	314	317	319	2
Nouhant	156	155	162	163	171	171	173	175	180	182	182	185	186	187	188	193	197	200	203	3
Parsac	394	405	410	415	421	424	430	428	434	429	434	433	435	438	445	441	443	443	446	3
Rimondeix	74	74	76	75	72	71	71	69	69	72	72	72	72	71	73	73	74	77	78	1
Saint-Silvain	125	125	126	128	127	130	132	133	134	134	134	133	132	131	133	132	132	136	136	0
Trois-Fonds	74	77	77	77	77	78	80	82	86	86	86	89	88	89	90	92	93	92	94	2
Verneiges	55	56	56	57	58	58	59	60	60	61	61	61	60	62	65	62	61	61	61	0
Jalesches	88	89	89	90	88	89	90	90	88	87	88	88	88	87	90	91	90	89	89	0
Viersat	158	159	162	161	162	161	162	163	166	166	167	168	170	175	173	177	178	177	178	1
	3 590	3 661	3 729	3 764	3 810	3 841	3 880	3 911	3 956	3 965	3 969	3 980	3 999	4 015	4 050	4 060	4 075	4 102	4 136	34
Variation		71	68	35	46	31	39	31	45	9	4	11	19	16	35	10	15	27	34	



Evolution du nombre d'abonnés de 2004 à 2022 :



☑ La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **8 abonnés / km au 31.12.2022.**

☑ Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1.43 habitants/abonné au 31.12.2022**

☑ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **94.61 m³/abonné au 31.12.2022 (388 516/ 4102).**

Parc de compteurs :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compteurs posés dans l'année	298	297	385	376	429	310	401	196	114	95

Le SIAEP du Bassin de GOUZON a posé 95 compteurs en 2022 (changement annuel 69 compteurs + nouveaux branchements)

Compteurs équipés de tête émettrice :

Depuis décembre 2012, le SIAEP équipe les compteurs d'eau de **têtes émettrices** ; cet équipement permet de relever à distance l'index du compteur via la technologie radio fréquence, un outil ergonomique pour améliorer la fiabilité et l'efficacité de la relève.

AMR Localisés

AUGE	78	80
BORD ST GEORGES	290	296
BLAUDEIX	81	81
LA CELLE S/G	109	110
DOMEYROT	212	213

GOUZON	868	873
JARNAGES	315	315
LADAPEYRE	272	271
LEPAUD	252	262
LUSSAT	313	314
NOUHANT	200	202
PARSAC		
RIMONDEIX	513	518
ST SILVAIN	131	135
TROIS FONDS	90	92
VERNEIGES	61	61
JALESCHES	87	89
VIERSAT	174	177

Le parc des compteurs de l'ex SIAEP GOUZON est équipé à 97.82 % de têtes émettrices au 31.12.2022



Abonnés ayant opté pour le prélèvement de leur facture d'eau :

4046 4089

Le SIAEP du Bassin de Gouzon offre le prélèvement automatique des factures d'eau à ses abonnés.
Au 31.12.2022, **403** abonnés ont choisi le prélèvement automatique.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nbre d'abonnés au SIAEP	3841	3880	3911	3956	3965	3969	3980	3999	4015	4050	4060	4075	4102	4136
AUGE	6	7	11	11	11	12	12	11	10	9	8	6	6	7
BORD	22	28	36	37	39	44	35	35	32	30	30	29	32	33
BLAUDEIX	12	14	14	14	13	13	12	11	11	11	12	12	11	11
LA CELLE	1	1	5	6	7	7	6	7	6	4	4	4	3	3
DOMEYROT	12	14	18	24	26	26	27	25	26	27	28	27	27	26
GOUZON	43	47	81	84	94	99	95	89	85	87	88	83	90	81
JARNAGES	25	24	31	35	41	43	36	41	34	32	33	30	34	29
LADAPEYRE	24	24	33	33	36	36	30	31	31	34	35	32	29	30
LEPAUD	13	14	19	21	26	23	15	18	20	22	19	18	19	21
LUSSAT	13	16	24	25	26	29	24	24	23	26	23	24	25	25
NOUHANT	8	9	14	18	21	22	18	19	16	17	16	15	17	15
PARSAC	28	30	47	49	52	56	53	49	44	45	47	45	42	45
RIMONDEIX	11	12	14	15	16	18	17	17	15	15	13	11	11	11
ST-SILVAIN	14	19	21	22	24	25	21	22	22	22	23	23	23	21
TROIS-FONDS	4	5	8	9	10	10	8	11	10	11	13	12	10	12
VERNEIGES	6	6	7	7	8	9	9	7	7	7	8	9	8	8
JALESCHES	8	7	9	8	7	9	7	9	9	9	9	9	9	8
VIERSAT	10	11	15	14	17	17	18	16	15	14	14	11	13	17
Abonnés prélevés	260	288	407	432	474	498	443	442	416	422	423	400	409	403
%	6.77%	7.42%	10.41%	10.92%	11.95%	12.55%	11.13%	11.05%	10.36%	10.42%	10.42%	9.82%	9.97%	9.74%

Abonnés ayant opté pour la mensualisation de leur facture d'eau :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nbre d'abonnés au SIAEP	3999	4015	4050	4060	4075	4102	4102	4136
AUGE	11	11	13	14	15	15	15	17
BORD	27	36	40	37	41	47	47	48
BLAUDEIX	5	7	9	10	10	13	14	15
LA CELLE	10	9	12	12	12	13	12	18
DOMEYROT	11	12	18	20	22	22	22	24
GOUZON	91	102	119	123	145	162	168	185
JARNAGES	22	24	25	28	40	43	41	43
LADAPEYRE	23	24	28	31	34	36	37	36
LEPAUD	16	21	23	24	28	28	31	30

LUSSAT	20	23	27	34	39	42	39	40
NOUHANT	9	13	17	18	21	23	27	28
PARSAC	46	47	51	54	61	68	70	81
RIMONDEIX	2	3	3	4	7	9	11	12
ST-SILVAIN	6	7	8	9	11	11	13	12
TROIS-FONDS	6	5	9	9	11	11	14	15
VERNEIGES	2	3	4	4	4	5	3	4
JALESCHES	5	5	6	6	5	4	4	5
VIERSAT	15	19	24	23	26	30	34	35
TOTAL								
Mensualisés	327	371	436	460	532	582	602	648
%	8.18%	9.24%	10.77%	11.33%	13.06%	14.19%	14.68%	15.67%

Le SIAEP offre la possibilité de mensualiser les factures d'eau potable depuis 2016. Au 31.12.2022, **602** abonnés ont opté pour la mensualisation des factures d'eau potable.

La mensualisation des factures d'eau potable :

- ✓ Les prélèvements sont effectués sur le compte de l'abonné le **10 de chaque mois** (ou le 1^{er} jour ouvrable suivant si 10 férié) de **mars à décembre inclus** avec un solde de régularisation prélevé en **janvier de l'année n+1**.
- ✓ Le prélèvement mensuel représente **1 / 10^e de l'abonnement** (part fixe) et **1 / 10^e de 70 % de la consommation d'eau potable de l'année antérieure** (part variable). La redevance pollution sera mensualisée également : 1/10^e de 70 %.

☞ Taux de réclamation :

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **1 réclamation écrite** / Nombre d'abonnés : 4 136

★ Les ressources – forages :



☞ Le SIAEP du Bassin de Gouzon est alimenté par quatre ressources :

- ✓ Varennes 1 à LUSSAT
- ✓ Varennes 2 à LUSSAT
- ✓ Bois du Râteau à LA CELLE SOUS GOUZON
- ✓ Réville-La Brèche à GOUZON.

★ Les Ouvrages :

➤ 1 Station de traitement :

1 STATION DE TRAITEMENT à Varennes LUSSAT	
Débit nominal :	150 m ³ /h
Désarséniation	filtration sur G.E.H. (2 filtres de diamètre 2,20 m)
Désinfection	1 module d'irradiation UV (150 m ³ /h) et 1 poste de désinfection au chlore gazeux.



Station de Traitement Varennes Lussat

SUEZ a changé le matériel GEH en octobre 2019 et en avril 2022 (durée du matériel 2.5 ans)

➤ Stations de pompage :

Commune	Nom
Bord Saint Georges	• Chabanaud
La Celle sous Gouzon	• Bois du Râteau
Domeyrot	• Domeyrot
Gouzon	• Réville
Ladapeyre	• Le Coudard
Lussat	• Varennes 1

Commune	Nom	Capacité en m ³	Surpresseur
Bord Saint Georges	• Chabanaud	5	
Jarnages	• Clermonteix	8	oui
Lussat	• Les Farges	2	oui

Lussat • Varennes 2
 Nouhant • Renardive

➤ **Réservoirs :**

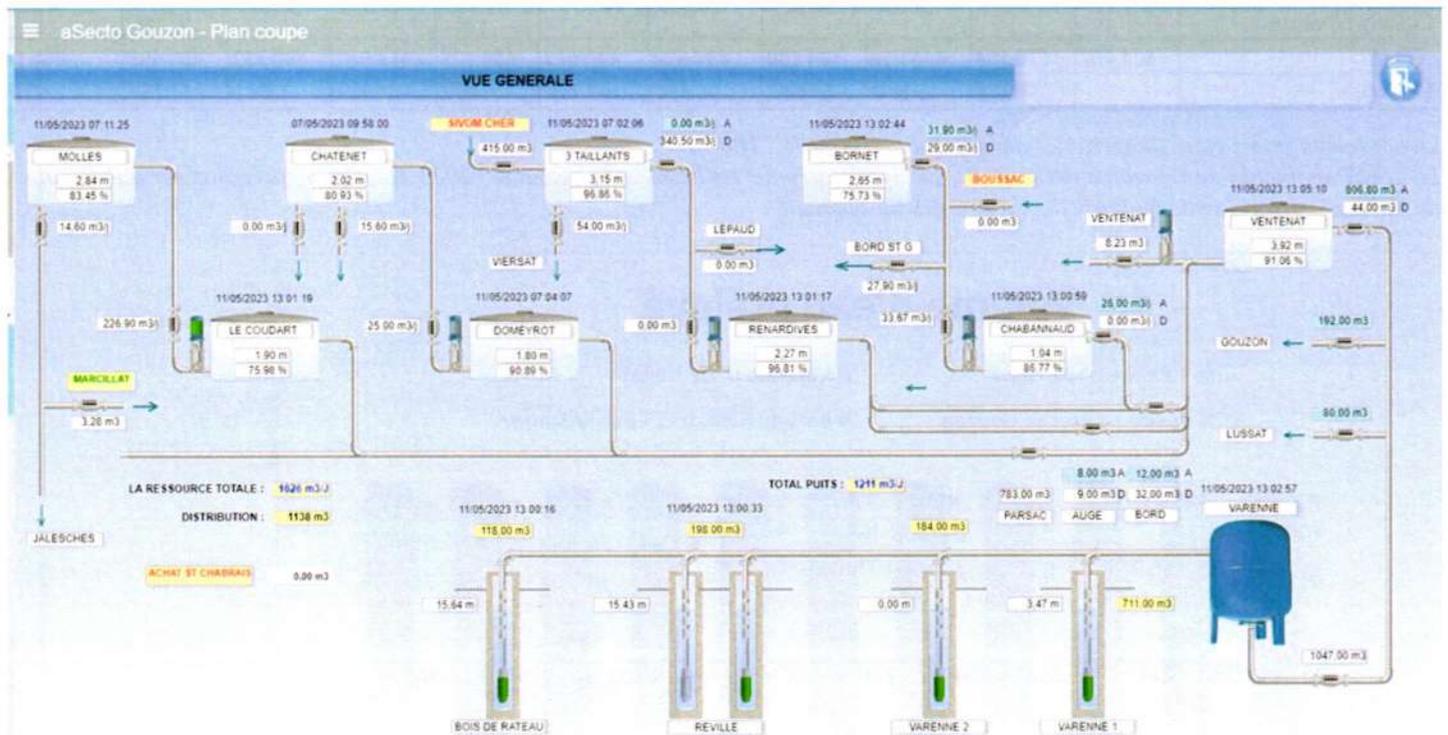
Commune	Nom	Caractéristique	Capacité en m ³	Surpresseur
Bord St Georges	• Bornet	Sur tour	200	
Domeyrot	• Le Mas	Semi enterré	200	
Jalesches	• Le Chezeaud	Semi enterré	50	oui
Jalesches	• Molles	Semi enterré	250	
Jarnages	• La Roussille	Semi enterré	250	
Ladapeyre	• Le Coudard	Semi enterré	200	
Lépaud	• Le Bourg	Semi enterré	150	oui
Lussat	• Les Loges	Sur tour	100	
Lussat	• Besse Mathieu	Semi enterré	50	oui
Nouhant	• Renardive	Semi enterré	150	
Nouhant	• Les Trois Taillants	Semi enterré	600	
St Sylvain sous Toulx	• Chatenet	Semi enterré	200	
Trois-Fonds	• Ventenat (3 cuves)	Semi enterré	2 000	oui
Viersat	• La Potence	Semi enterré	200	

**NETTOYAGE ANNUEL
 DES RESERVOIRS EN
 2022 :**

Le lavage des réservoirs est effectué en début d'année par l'exploitant du réseau, SUEZ.



➤ **Télégestion sur tous les ouvrages, le poste central est au réservoir de la station de pompage de Ventenat Commune de Trois-Fonds**

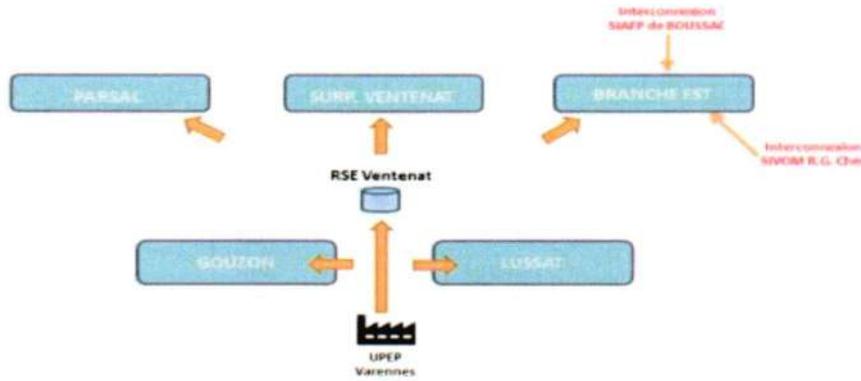


➤ **Interconnexions :**

Le SIAEP du Bassin de Gouzon a des interconnexions:

- 1- avec le SIVOM Rive Gauche du Cher (Allier) créée en 2003 ; Réservoir des Carolles (Allier) – Réservoir des Trois Taillants : Des travaux ont été effectués en 2016 pour augmenter le débit de l'interconnexion. Le SIVOM d'Huriel peut donner à ce jour 600 m³/jour.
- 2- avec le SIAEP de Boussac : entre le village de La Garde (Soumans) et le Réservoir de Bornet Bord Saint-Georges créée également en 2003: cette interconnexion dessert les abonnés de Bord Saint-Georges ;
- 3- avec le SIAEP St-Loup / St-Chabraix au village Le Thureau Rte des Combrailles à GOUZON ;
- 4- avec la Commune de Clugnat (Ligondeix, La Faye Chapon et la Combe).

SYNOPTIQUE SIMPLIFIE :



Données Cabinet LARBRE – Etude Interconnexions

Linéaire de réseaux de desserte (hors branchement) :

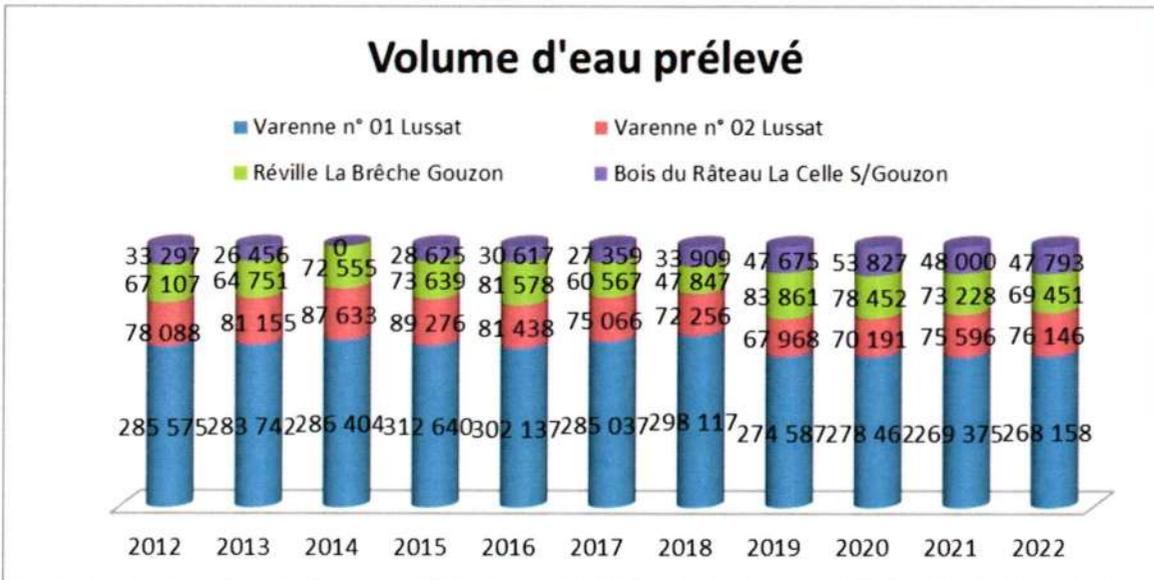
Après vérification, le SIAEP du Bassin de Gouzon compterait environ **500 km** de canalisations grand diamètre.

Volume d'eau prélevé par forage (2012-2022) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Varenne n° 01 Lussat	285 575	283 742	286 404	312 640	302 137	285 037	298 117	274 587	278 462	269 375	268 158
Varenne n° 02 Lussat	78 088	81 155	87 633	89 276	81 438	75 066	72 256	67 968	70 191	75 596	76 146
Réville La Brèche Gouzon	67 107	64 751	72 555	73 639	81 578	60 567	47 847	83 861	78 452	73 228	69 451
Bois du Râteau La Celle S/Gouzon	33 297	26 456	20 206	28 625	30 617	27 359	33 909	47 675	53 827	48 000	47 793
Total	464 067	456 104	446 592	504 180	495 770	448 029	452 129	474 091	480 932	466 199	461 548
Variation		-7 963	-9 512	57 588	-8 410	-47 741	4 100	21 962	6 841	-14 733	-4 651

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

Le SIAEP du bassin de Gouzon a prélevé **461 548 m³** d'eau pour les besoins de l'exercice 2022. Nous pouvons constater que le puits de Varennes 1 représente 58.09 % des ressources du syndicat.



Volume produit :

Sortie station de Varennes : 429 808 m³

Achat eau (Interconnexions) (2010-2021) :

• **Nombre de m³ :**

Syndicats	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SIAEP Rive Gauche du Cher (Allier)	20 507	49 804	73 042	118 222	133 847	125 299	108 518	128 431
SIAEP Saint-Loup & Saint-Chabraix	0	0	0	0	0	0	0	903
SIAEP de Boussac	1 413 m ³ + 1 247 m ³ (citernes)	14 443	710	917	4372+ 498 citernes +10	232 +14 Clugnat	60	3645+14

					Clugnat			
TOTAL	23 167	64 247	73 752 m ³	119 139	138 727	125 545	108 578	132 993

Le SIAEP du Bassin de Gouzon a acheté **132 993 m³** d'eau pour l'année 2022.

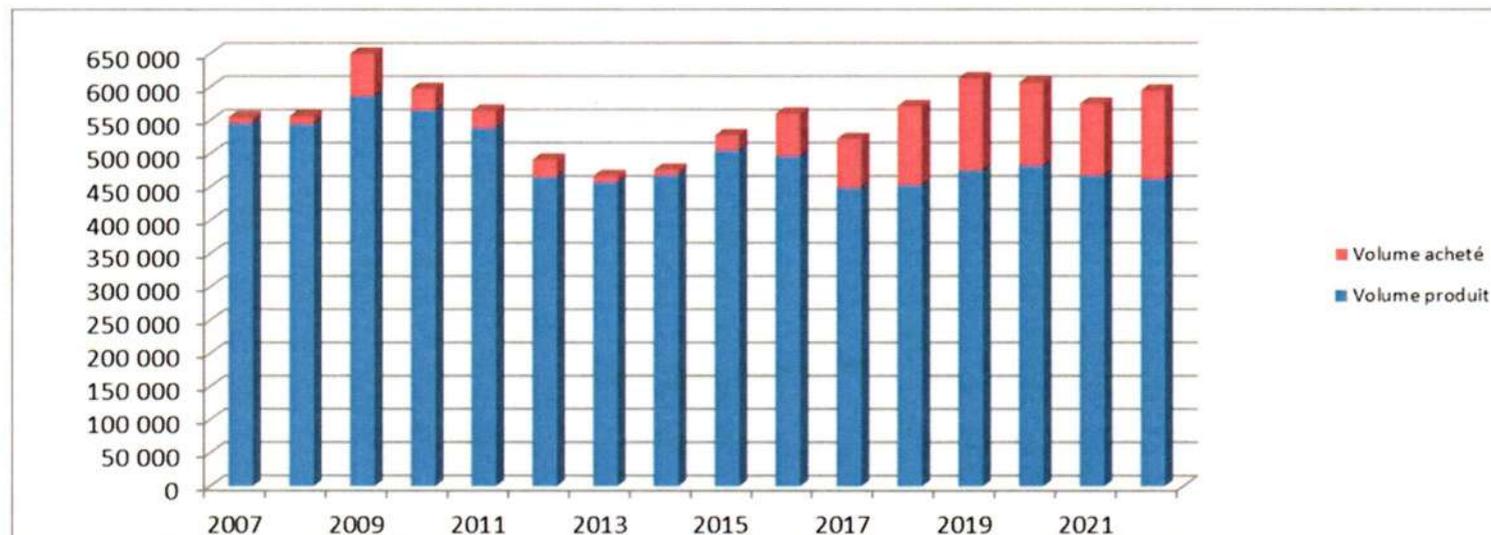
☞ Achat et vente eau à la SIAEP de Boussac pour la Commune de Clugnat (2010-2021) :

Année	Vente		Achat	
	Ligondeix	La Faye Chapon	La Combe	Bornet Bord
2010	248	396	21	
2011	2 677	1 062	27	
2012	1 214	732	20	
2013	127	715	19	
2014	63	603	17	
2015	10	621	17	
2016	66	585	23	
2017	38	642	17	
2018	1 143	601	27	
2019	3 270	677	10	
2020	2152	733	14	
2021	6	948	14	
2022	4017	646	14	3645

Volume exporté : 4663m³
Volume acheté La Combe : 14 m³
Volume achat Bornet Bord : 3645



☞ Graphique volume produit et importé (2007-2022) :



☞ Volume vendu (2010-2022) :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume vendu en m ³	363 256	378 922	388 441	369 778	393 383	399 648	378 089	354 440	376 555
Variation en m ³	+ 20 237	+ 15 666	+ 9 519	- 18 663	+ 23 605	+ 6 265	-21 559	- 23 649	+22 115

Le SIAEP du Bassin de Gouzon a vendu **376 555 m³** pour l'année 2022.

☞ Autres volumes :

✓ *Volume consommateurs sans comptage (essai poteau incendie, Espace vert sans compteur, lavage voirie...):*

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	38	50	17	715	715	715	1106	1 106	1106

soit ➤ poteau incendie : 85 PI x 7 m³/an = 595 m³
 ➤ manœuvres : 2 manœuvres x 1h x 60 m³ = 120 m³

✓ Volume de service de réseau (nettoyage réservoirs, purges, nettoyage filtres de la station de traitement...):

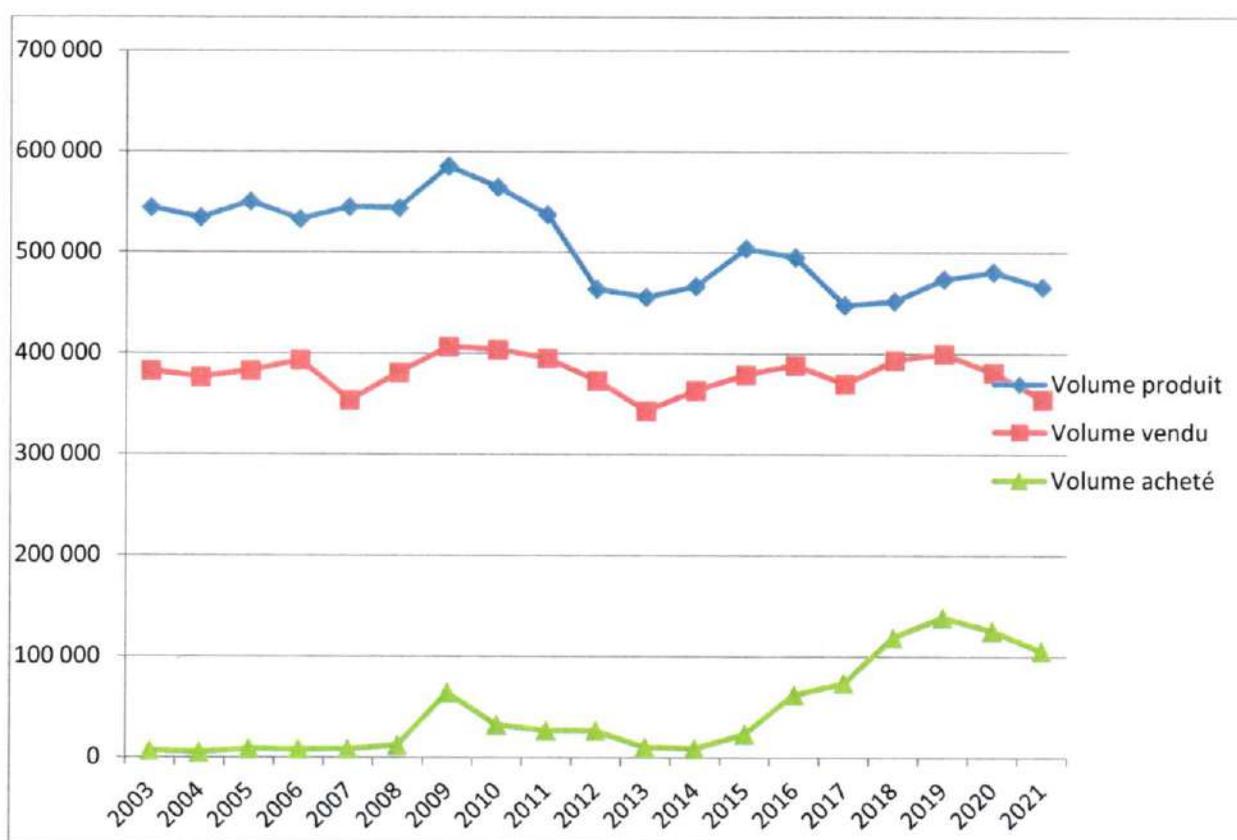
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
23 800	25 572	37 080	28 388	55 423	58 839	21 483	32 970	49 056

☞ Volume d'eau produit et vendu et le volume acheté (2003 à 2022):

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2020 en m3/an	Exercice 2021 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 106	1 106	0%
Volume de service (V9)	21 483	32 970	53,5%



☞ Volume consommé autorisé:

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Volume consommé autorisé	404 544 m3	425 538	398 881	449 521 m3	459 917	400 678	388 516	420 948

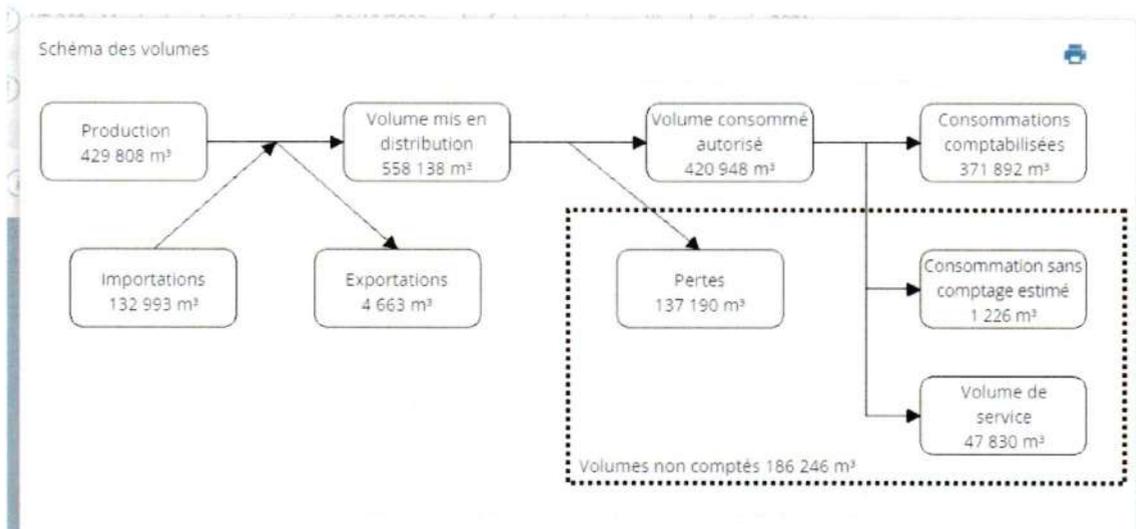
1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m3/an	Exercice 2022 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	388 516	420 948	8,3%

Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'année 2022:

Volume sortie de station : 408 993 m³



Rendement du SIAEP du Bassin de Gouzon :

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} \times 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	75,2 %	75,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	2,13	2,33
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	68,6 %	___ %

$$\text{Calcul rendement} : \frac{371\,892 + 4\,663}{429\,808 + 132\,993} \times 100 = 75.62 \%$$

Le rendement pour l'année 2022 est de **75.62 %**.

1.0	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement	78.94	81.37	76.83	76.10	76.57	78.99	75.58	79.26	75.25	75.62

☞ Indice linéaire des volumes non comptés :

Indice linéaire des volumes non comptés = $\frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$

L'indice linéaire des volumes non comptés pour le SIAEP du Bassin de Gouzon pour 2021 est de **1.0 m3/j/km**.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
IL volumes non comptés	0.41	0.616	0.709	0.833	0.974	1.146	0.7	0.9	1.0

☞ Indice linéaire de pertes en réseau :

Indice linéaire des pertes en réseau = $\frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé non autorisé}}{365 \times \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$

L'indice linéaire des pertes en réseau pour le SIAEP du Bassin de Gouzon pour 2021 est de **0.8 m3/j/km**.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
ILP	0.36	0.509	0.555	0.669	0.657	0.82	0.6	0.7	0.8

D'après le référentiel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le tableau suivant est obtenu :

Type	Rural	Semi-rural
Bon	ILP < 1,5	ILP < 3
Acceptable	1,5 ≤ ILP < 2,5	3 ≤ ILP < 5
Médiocre	2,5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8
Mauvais	4 < ILP	8 < ILP

SIAEP GOUZON
Rural
ILP : 0.8

☞ Interventions sur le réseau : DT déclaration de travaux / DICT Déclaration d'intention de Commencement de Travaux :

Le SIAEP a répondu à **490** DT / DICT en 2022.

2- Les indicateurs financiers :

➤ Le prix de l'eau :

☞ Tarif au 1^{er} janvier 2021 (Délibération du comité syndical du 15 décembre 2020 :

	HT	TVA	TTC
<u>Facturation annuelle :</u>			
✓ PART FIXE Abonnement du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	94.79 €	5.5 %	100.00 €
✓ CONSOMMATION			
* de 0 à 500 m3	1.57 €	5.5 %	1.66 €
* de 501 à 1 000 m3	1.53 €	5.5 %	1.61 €
* au-delà de 1 000 m3	1.46 €	5.5 %	1.54 €
+ REDEVANCE POLLUTION de l'Agence de l'eau : par m3	0.23 €	5.5 %	0.24 €

	HT	TVA	TTC
<u>Facturation annuelle :</u>			
✓ PART FIXE Abonnement du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	94.79 €	5.5 %	100.00 €
✓ CONSOMMATION			
* de 0 à 500 m3	1.73 €	5.5 %	1.83 €
* de 501 à 1 000 m3	1.68 €	5.5 %	1.77 €
* au-delà de 1 000 m3	1.61 €	5.5 %	1.70 €
+ REDEVANCE POLLUTION de l'Agence de l'eau : par m3	0.23 €	5.5 %	0.24 €
<u>Autres tarifs :</u>			
✓ Redevance de frais de mise en service :	45.45 €	10.00 %	50.00 €
✓ Fermeture provisoire d'un branchement :	29.17 €	20.00 %	35.00 €
✓ Fermeture définitive d'un branchement :	83.33 €	20.00 %	100.00 €
✓ Changement d'un compteur gelé	125.00 €	20.00 %	150.00 €

➤ Facture du SIAEP du Bassin de GOUZON pour 120 m3 (part fixe + consommation) :

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

Récapitulatif pour 120 m3	Au 01.01.2018	Au 01.01.2019	Au 01.01.2020	Au 01.01.2021	Au 01.01.2022 IDEM pour 2023
<u>Part Collectivité :</u>					
• part fixe annuelle HT	90.05	94.79	94.79	94.79	94.79
• part variable HT	120 m3 x 1.41 = 169.20	120 m3 x 1.43 = 171.60	120 m3 x 1.43 = 171.60	120 m3 x 1.57 = 188.40	120 m3 x 1.73 = 207.60
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	259.25	266.39	266.39	283.19	302.39
<u>Taxes et redevances :</u>					
Redevance pour prélèvement (Agence de l'Eau Loire)	0 €	0 €	0 €	0	0

<i>Bretagne)</i>					
<i>Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau Loire Bretagne)</i>	$120\text{ m}^3 \times 0.30 = 36.00$	$120\text{ m}^3 \times 0.23 = 27.60$	$120\text{ m}^3 \times 0.23 = 27.60$	$120 \times 0.23 = 27.60$	$120 \times 0.23 = 27.60$
<i>TVA</i>	$295.25 \times 5.5\% = 16.23$	$293.99 \times 5.5\% = 16.17$	$293.99 \times 5.5\% = 16.17$	$310.79 \times 5.5\% = 17.09$	$329.99 \times 5.5\% = 18.14$
<i>Montant des taxes et redevances pour 120 m3</i>	52.23	43.77	43.77	44.69	45.74
<u>Total</u>	311.48 €	310.16	310.16	327.88	348.14
<u>Prix TTC au m3</u>	2.60 € TTC / m3	2.58 € TTC / m3	2.58 € TTC / m3	2.73 € TTC / m3	2.90 € TTC / m3

Un modèle de facture est joint en annexe n° 01 (120 m3).

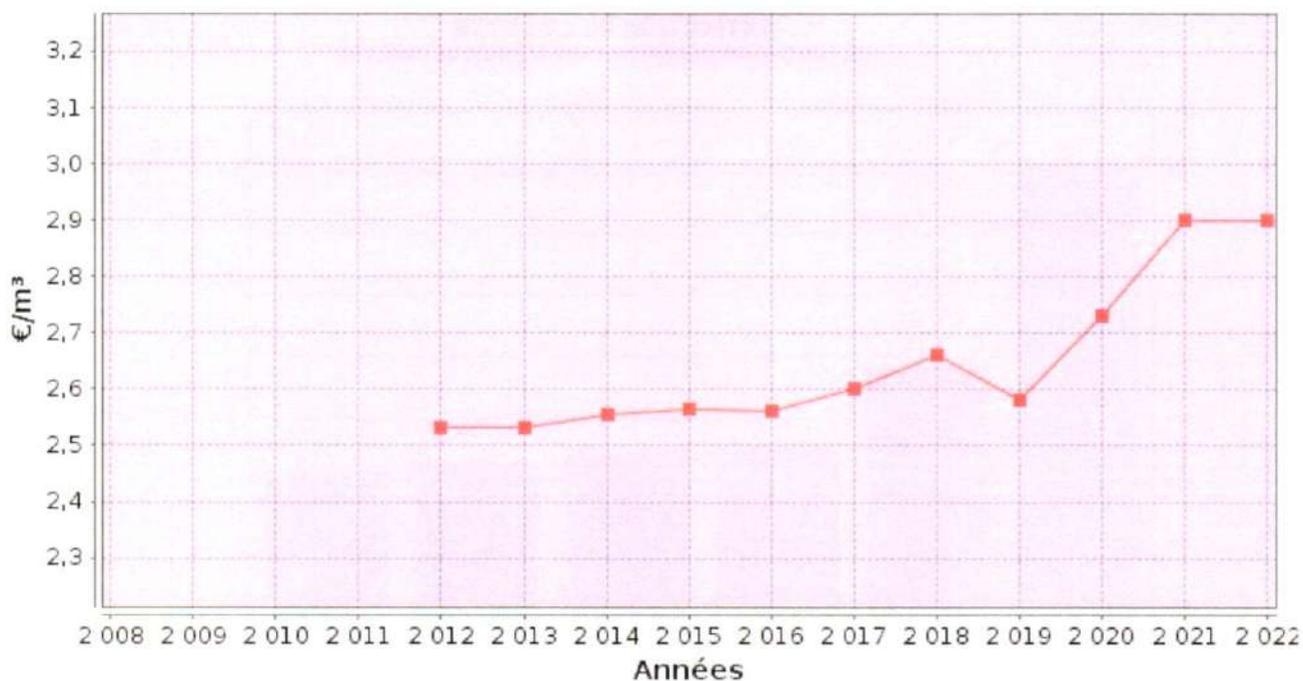
En 2016, le prix médian de l'eau potable dans le département de la Creuse s'élève à 2.03 €TTC/m3 sur la base d'une facture annuelle de 120 m3 (données Cabinet Altereo de Brive – schéma départemental).

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



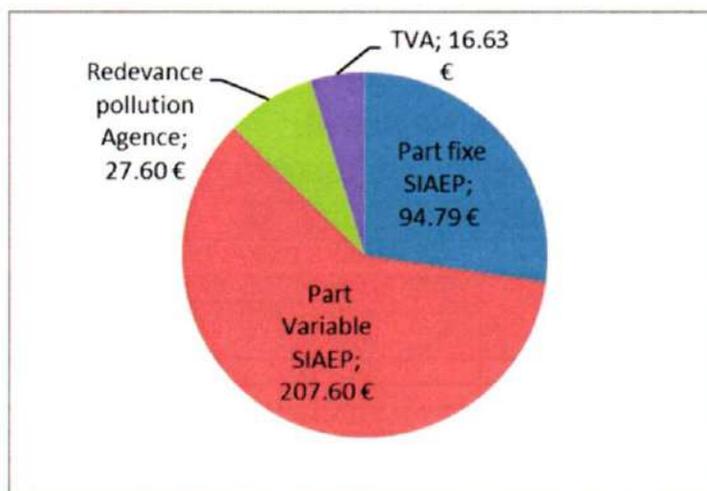
Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	94,79	94,79	0%
Part proportionnelle	207,60	207,60	0%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	302,39	302,39	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	0,00	0,00	___%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	___	0,00	___%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	___	___%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	0,00	___	___%
Autre :	0,00	___	___%
TVA	18,15	18,15	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	45,75	45,75	0%
Total	348,14	348,14	0%
Prix TTC au m³	2,90	2,90	0%



■ D102.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

Prix TTC
du service
au m³
pour 120 m³
de 2022-2023

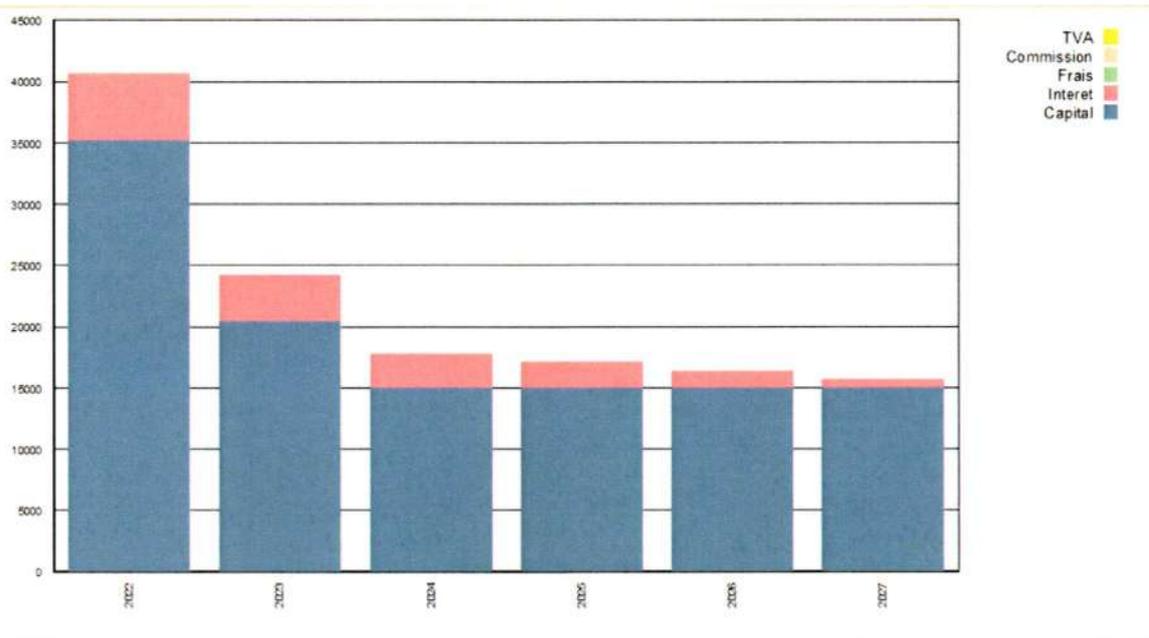


➤ Durée d'extinction de la dette du SIAEP du Bassin de GOUZON :

EXTINCTION DE LA DETTE
TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE

ANNEES	ECHÉANCES	CAPITAL	INTERÊTS	FRAIS	COMMISSIONS	T.V.A.
2022	40 697,41	35 239,29	5 458,12	0,00	0,00	0,00
2023	24 192,11	20 474,92	3 717,19	0,00	0,00	0,00
2024	17 781,00	15 000,00	2 781,00	0,00	0,00	0,00
2025	17 085,75	15 000,00	2 085,75	0,00	0,00	0,00
2026	16 390,50	15 000,00	1 390,50	0,00	0,00	0,00
2027	15 695,25	15 000,00	695,25	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	131 842,02	115 714,21	16 127,81	0,00	0,00	0,00

EXTINCTION DE LA DETTE
TABLEAU D'AMORTISSEMENT PREVISIONNEL DE LA DETTE



➤ Dépenses de fonctionnement – Année 2022 :
 Extrait du compte administratif 2022 voté le 29 mars 2023 :

S.I.A.E.P DU BASSIN DE GOUZON - PRINCIPAL

Compte Administratif 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES		A 2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employes (ou restant à employer)			Credits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	798 486,00	566 327,40			232 158,60
012	CHARGES DE PERSONNEL	126 910,00	126 892,22			17,78
014	ATTENDATION DE PRODUITS	70 000,00	67 330,00			2 670,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	31 410,00	24 683,16			6 726,84
	Total des dépenses de gestion courante	1 026 806,00	785 232,78			241 573,22
66	Charges financières	4 295,00	8 734,54	-4 439,59		0,06
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	701,77			4 298,23
68	Dotations aux provisions (1)	14 642,00	14 642,00			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	1 050 743,00	809 311,09	-4 439,59		245 871,50
023	Virements à la section d'amortissement (2)	919 283,13				919 283,13
042	CDE d'ordres de transfert entre sections (2)	213 961,87	213 961,03			0,84
043	CDE d'ordres d'intérieur de la section (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 133 245,00	213 961,03			919 283,97
	TOTAL	2 183 988,00	1 023 272,12	-4 439,59		1 165 155,47

Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1 (3)
--

AMORTISSEMENTS : Le montant des amortissements pour l'année 2022 est de **213 961.03 €**.
 Le montant des dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 est de **1 018 832.53 €**.

➤ Recettes de fonctionnement – Année 2022 :
 Extrait du compte administratif 2022 voté le 29 mars 2023 :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libelle	Credits ouverts (BP+DM+RAR)	Credits employes (ou restant a employer)			Credits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Attribution de crédits	1 000,00	1 251,00			
70	Produits des services du domaine à ventes diverses	980 000,35	1 120 685,73			
73	Impôts et taxes					
74	Produits, subventions de participations	122 426,00	24 069,72			98 356,28
75	Autres produits de gestion courante	8 000,00	12 343,30			
	Total des recettes de gestion courante	1 111 426,35	1 158 349,75			98 356,28
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	500,00	1 125,05			
78	Reprises sur provisions (1)	30 366,00	30 364,90			1,10
	Total des recettes réelles d'exploitation	1 142 292,35	1 189 839,70			98 357,38
042	Opérations de transfert entre sections (2)	61 609,00	61 606,27			2,73
043	Opérations de transfert de sections (2)					
	Total des recettes à titre d'exploitation	61 609,00	61 606,27			2,73
	TOTAL	1 203 901,35	1 251 445,97			98 360,11

Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1 (3)	980 086,65
---	------------

Le montant des recettes de fonctionnement pour l'année 2021 est de : 1 151 205,73 € HT.

Le montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2022 (hors travaux) :

- vente eau : 1 031 509,13 € HT
- redevance pollution : 68 743,60 € HT

Le résultat fin de clôture pour l'année 2022:

S.I.A.E.P DU BASSIN DE GOUZON - PRINCIPAL

Compte Administratif 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 018 832,53	1 251 445,97	232 613,44
	Section d'investissement	397 703,30	2 801 593,09	2 403 889,79
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		980 086,65	980 086,65
	Report en section d'investissement (001)		687 727,69	687 727,69
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		1 416 535,83	5 720 853,40	4 304 317,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	1 780 583,00		-1 780 583,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 780 583,00		-1 780 583,00
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 018 832,53	2 231 532,62	1 212 700,09
	Section d'investissement	2 178 286,30	3 489 320,78	1 311 034,48
	TOTAL CUMULE	3 197 118,83	5 720 853,40	2 523 734,57

↳ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (2020) :

- Montant restant impayés au 31.12.2022 sur les factures émises au titre de l'année 2021 : 48 138.45
- Montant TTC en 2021 : 1 031 399.88€
- Taux d'impayés 2021 au 31.12.2022 : 4.67 %
Pour info, taux d'impayés 2015 au 31.12.2016 : 1.32 % ; Taux d'impayés 2016 au 31.12.2017 : 1.56 % ; Taux d'impayés 2017 au 31.12.2018 : 2.41 % 2019 : 4.4 % ; 2020 : 2.77 %

3- Indicateurs de performance :

↳ Qualité de l'eau :

Les valeurs suivantes sont fournies par l'Agence Régionale de Santé et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	26	1	25	0
Paramètres physico-chimiques	31	5	25	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	96,2%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	83,9%	100%

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Pèrim. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recav. Date	D.U.P. Date	Indice
023000446	PUITS DE REVILLE	207	ON	TE				21/04/1972	80%
023000447	PUITS DE VARENNES 1	783	ON	TE				21/04/1972	80%
023000448	PUITS DE VARENNES 2	320	ON	TE	26/03/2010	23/04/2009	12/10/2010	01/08/2012	80%
023000445	PUITS DU BOIS RATEAU	160	ON	TE				21/04/1972	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
023001560	VENTENAT	TTP	1700	6		6	
023000182	BASSIN DE GOUZON	UDI	5714	19		19	
Total				25		25	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP

Les résultats d'analyse sont consultables sur internet :

 Qualité de l'eau potable - Ministère des Solidarités et de la Santé - Internet Explorer

Nombre d'analyses du SIAEP dans le cadre du contrôle sanitaire :

Coût des analyses d'eau pour l'année 2022 : 7 547.61 € H.T.

- 1- Analyse : sortie de réservoir de Ventenat (annexe n° 02) ;
- 2- Bilan de l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2022 (annexe n° 03) ;



Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Présence d'une radioactivité naturelle faisant l'objet d'un suivi renforcé. Les valeurs mesurées, bien que légèrement supérieures aux références de qualité, ne justifient cependant pas de restriction d'usage. La collectivité doit toutefois examiner la faisabilité de mesures de réduction des teneurs observées.

Teneur en arsenic conforme.

pH correct, eau peu calcaire.

La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

☞ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

Le SIAEP du Bassin a un plan du réseau AEP sur les fonds cadastraux des 18 communes (nature et diamètre de la canalisation, localisation et description des ouvrages, localisation des branchements et interface avec le logiciel de facturation) en SIG (système d'information géographique) : logiciel ZOGRAPH.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	88

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour le SIAEP de GOUZON est de **88 points**.
2021 : 81 pts

Indice d'avancement de protection des ressources en eau :

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En

fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
023000446	PUITS DE REVILLE	207	ON	TE				21/04/1972	80%
023000447	PUITS DE VARENNES 1	783	ON	TE				21/04/1972	80%
023000448	PUITS DE VARENNES 2	320	ON	TE	26/03/2010	23/04/2009	12/10/2010	01/08/2012	80%
023000445	PUITS DU BOIS RATEAU	160	ON	TE				21/04/1972	80%
Indice consolidé /UGE									80,0 %

Délai maximal d'ouverture des branchements :

✓ **Installation d'un nouveau branchement d'eau pour l'année 2022 :**

- * Le SIAEP du Bassin de Gouzon établit le devis sous 15 jours après réception de la demande.
- * Le SIAEP passe commande à l'entreprise titulaire du marché à bons de commande (EBL, entreprise attributaire) ;
- * la réalisation des travaux se fait au plus tard dans les 02 mois après acceptation du devis et obtention des autorisations administratives.
- * une mise en service de l'alimentation en eau se fait au plus tard le 4^e jour ouvré qui suit l'appel, lorsque l'abonné emménage dans un nouveau logement doté d'un branchement existant conforme et après signature du contrat d'abonnement au service public de l'alimentation en eau potable.
(Règlement du service adopté par délibération du 14 septembre 2004).

Taux du respect du délai maximal d'ouverture des branchements :

$$\frac{\text{Nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai} \times 100}{\text{Nombre total d'ouverture de branchements}} = \frac{26 \times 100}{26}$$

Le taux de respect de ce délai est de **100 %**.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés :

Une interruption de service non programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement de factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmés} \times 100}{\text{nombre d'abonnés au service}} = \frac{0 \times 100}{4136} = 0$$

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmé pour le SIAEP du Bassin de Gouzon est de **0**.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :

- 2018 : Antenne d'extension Route de Soumans à Bord : 40 ml
- Antenne d'extension Chaufferie Parsac : 20 ml
- Réfection antennes bourg de Jalesches : 1 236 ml
- Réfection branchements clos des Chaussades à Gouzon : 503 ml
- 2019 : Réfection antenne de la Spouze La Celle Sous Gouzon : 400 ml

2020 : Néant
 2021 : Réfection AEP Bourg de Nouhant : 0.397
 Réfection AEP du Chaussidoux à Manerbes La Celle Sous Gouzon : 1.728
 Réfection AEP du Bourg au Progrès à Jalesches : 1.043
 Antenne La Feuillade GOUZON : 0.146
 2022 : Réfection AEP Auge : 0.695

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	1.799	0.400	0.001	3.314	0.695

Taux de renouvellement des réseaux : $\frac{1.799+0.4+0.001+ 3.314+0.695}{5 \times 500} = \frac{6.209}{2 500} \times 100 = 0.24 \%$

Le taux de renouvellement des réseaux pour le SIAEP du Bassin de Gouzon pour 2022 est de 0.24

Pour info : taux 2015 : 0.41 ; 2016 : 0.33 ; 2017 : 0.23 ; 2018 : 0.283 ; 2019 : 0.400 ; 2020 : 0.001 2021 : 0.24

4- Les financements des investissements

Branchements en plomb :

La législation prévoit l'abaissement de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25.12.2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb. Le SIAEP du Bassin de Gouzon n'a aucun branchement AEP en plomb.

Investissements – Année 2022 :

Travaux engagés :



✓ Schéma directeur , PGSSE : en cours

Cabinet retenu : VRD de Guéret :

76 925.00 €

Subvention Agence de l'Eau et Conseil Départemental de la Creuse

✓ Géoréférencement : en cours

Cabinet retenu : VRD de Guéret / Graphinfo

58 560.00 €

Subvention Agence de l'Eau et Conseil Départemental de la Creuse

✓ Réfection AEP Bourg d'Auge

Maitrise d'œuvre : Cabinet LARBRE

5 500.00 €

Publicité :

85.00 €

Travaux :

81 948.67.00 €

87 533.67 €

Non subventionné

✓ Travaux d'interconnexions entre le SIVOM Rive Gauche du Cher, le SIAEP de Boussac et le SIAEP de Gouzon (en cours) :

Maitrise d'œuvre : Cabinet LARBRE

228 287.50 € HT (montant du marché)

Publicité :

1 823.90 € HT

Estimation travaux :

9 036 000 .00 € HT

Subventionné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental de la Creuse et la DETR.

➔ Montant financier HT des travaux engagés

Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Le montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (qui mentionnent les programmes annuels prévus) ni au compte administratif (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).

= **9 259 018.67 €**

☞ Programme de travaux et d'investissement pour l'année 2023:

- Schéma directeur eau potable, étude pour le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux et réalisation de plans synoptiques ;
- Géoréférencement ;
- Travaux d'interconnexions entre le SIAEP de Gouzon et le SIAEP de Boussac / SIVOM Rive Gauche du Cher ;
- Réfection du réseau AEP entre les Loges et le Bouchet à Lussat ;

☞ Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service :

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Néant		

☞ Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice :

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Interconnexions avec le SIVOM Rive Gauche du Cher/ SIAEP DE BOUSAC et SIAEP de GOUZON	2021-2024	9 036 000 €

5- Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

☞ Abandon de créances :

Délibérations du comité syndical de 2022 :

- ✓ Créances admises en non valeur : 4 295.55 € HT
- ✓ Créances éteintes : 441.96 € HT

4 737.51 € HT

➔ Montant des actions de solidarité : 4 737.51 € / 376 555 m³ = **0.0126 €/m³**

Pour info : 2018 : 0.0024 €/m³ ; 2019 : 0.0603 €/m³ ; 2020 0.019 €/m³ ; 2021 0.0176 €/m³

☞ Opération de coopération décentralisée :



Les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1 du CGCT (possibilité des collectivités locales de conclure des conventions avec les autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement) : **néantes pour le SIAEP du Bassin de Gouzon.**

Conclusion

☞ Tableau récapitulatif des indicateurs :

Indicateurs	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population totale (hab)	6 102	6 110	6 104	6 083	6 034	5 959	5 938	5629
Nombre d'abonnés	3 980	3 999	4 015	4 050	4 060	4 075	4 102	4136
Entreprise Exploitant	EBL	EBL	EBL	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SUEZ	SUEZ
Prix TTC du service pour 120 m ³ au 31.12	306.42	307.69	307.69	311.48	310.16 €	310.16 €	348.59	348.44
€/m ³	2.55 €/m ³	2.56 €/m ³	2.56 €/m ³	2.60	2.58 €/m ³	2.58 €/m ³	2.90 €/m ³	2.90
Production en m ³	504 180	495 770	448 029	452 129	474 091	480 932	466 199	461 548
Importation en m ³				119 139	138 727	125 545	108 578	132 993
Exportation en m ³	631	651	680	1 744	3 947	2885	954	4663
Volume consommé en m ³	378 922	388 441	369 778	393 383	399 468	380 974	354 440	376 555
Rendement du réseau de distribution	76.83 %	76.10 %	76.57 %	78.99	75.58 €	79.26	75.04	75.62
Linéaire de réseau	660	660	500	500	500	500	500	500
Indice linéaire des volumes non comptés	0.62	0.7	0.833	0.974	1.146m ³ /j/km	0.7	0.9	1.0
Indice linéaire de pertes en réseau	0.51	0.55	0.669	0.657	0.820 m ³ /j/km	0.6	0.7	0.7
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	96 %	96.2	100
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %	97.10 %	96.80 %	100 %	100 %	83.9%	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80	80	80 points	81 points	81	81	88
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois	2 mois
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : puits de « Réville », puits de « Varennes » à Lussat et puits « Bois du Râteau »	80%	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : puits de Varennes II à Lussat	80%	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Montant des abandons de créances	3 622.74	5 159.32 €	1 755.46 €	943.31 Soit 0.0024 € /m ³	24 100.0 9 € Soit 0.0603 €/m ²	4 137.87	6 243.85	4737.51
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux du respect du délai	100	100 %	100 %	100 %	100 %	100%	100 %	100

<i>maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</i>								
<i>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</i>	13 ans	12 ans	11 ans	10 ans	9 ans	8 ans	7 ans	6 ans
<i>Taux d'impayés sur les factures d'eau</i>		1.32	1.56	2.41	4.40 %	2.79 %	0.0176	0.0126
<i>Taux de réclamations</i>		Néant	Néant	Néant	1 réclamation	1 courrier	1 réclamation	1 réclamation

Tableau comparatif des indicateurs et positionnement par rapport aux autres services au 12.05.2023 :

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		Exercice 2022-1			Exercice 2022		
			Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale	Valeur du service	Moyenne dans la classe [3 500 - 10 000] habitants	Moyenne nationale
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	5 938	5 907 660 (1002)	61 106 656 (5929 - 56%)	5 917	16 730 (3)	80 947 (103 - 1%)
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N-1	€/m ³	2,9	2,35 (993)	2,12 (5871 - 56%)	2,9	2 (3)	2,01 (103 - 1%)
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	2	(sans objet)	(sans objet)	60	(sans objet)	(sans objet)
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	96,2	99 (953)	98,5 (5840 - 54%)	100	100 (3)	92,9 (102 - 1%)
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	83,9	94,8 (944)	96,5 (5797 - 53%)	100	100 (3)	97,1 (102 - 1%)
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	points	81	102 (986)	104 (5860 - 54%)	88	99 (3)	95 (104 - 1%)
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	75,2	78,5 (974)	81,9 (5692 - 52%)	75,6	69,8 (3)	69,8 (93 - 1%)
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	0,9	1,8 (987)	2,3 (5719 - 53%)	1	4,3 (3)	4 (93 - 1%)
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	0,7	1,7 (989)	2,1 (5730 - 53%)	0,8	3,3 (3)	3,3 (93 - 1%)
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0,22	0,86 (871)	0,78 (4858 - 45%)		0,86 (3)	1,03 (87 - 1%)
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	75,5 (945)	76,3 (5512 - 51%)	80	90,8 (3)	78,5 (94 - 1%)
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0176	0,0074 (940)	0,0061 (5484 - 52%)	0,0127	0,0746 (3)	0,023 (102 - 1%)
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	nb/1000ab	0	4,12 (835)	2,67 (4939 - 51%)	0	0,35 (3)	3,27 (94 - 2%)
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	98,4 (857)	98,5 (4789 - 51%)	100	***	99,7 (77 - 2%)
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	0,5	2,6 (524)	2,6 (3079 - 31%)	0,6	***	4,5 (57 - 1%)
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	2,77	1,9 (676)	2,29 (4038 - 41%)	4,67	***	3,01 (85 - 1%)
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,24	3,95 (843)	3,82 (4839 - 51%)	0,24	***	4,05 (78 - 2%)

Données issues de l'Observatoire de l'Eau

La fragilité du puits principal de Varennes 1 fait que le SIAEP du Bassin de Gouzon achète de plus en plus de mètres cubes d'eau au SIVOM Rive Gauche du Cher et cet achat d'eau pèse lourdement sur le budget de fonctionnement. La ressource en eau se raréfie vu les conditions climatiques. Les périodes de canicule sont difficiles. Le déficit d'eau pour le SIAEP du Bassin de Gouzon est un souci majeur. En 2022, le SIAEP a dû effectuer du citernage d'eau potable pour subvenir aux besoins de la population.

Du point de vue qualité, l'eau est conforme aux exigences de qualité définies par le Code de la Santé Publique. Toutefois, l'eau du bassin de Gouzon présente des teneurs de radioactivité naturelle supérieures à la référence de qualité mais qui ne justifient pas à ce jour d'actions correctives. Cette eau peut être utilisée sans restriction d'usage pour les forages existants. Vu la teneur supérieure de la radioactivité, le SIAEP, qui avait effectué des recherches en eau en 2001, ne peut pas créer de nouveaux forages. Si la réglementation venait à se durcir sur ce paramètre de radioactivité, le SIAEP ne pourrait plus se servir de ses forages. Aucune sécurisation suffisante n'existe à ce jour pour la continuité de la distribution en eau potable en cas de problème sur le SIAEP du Bassin de Gouzon.

Le projet d'interconnexions entre le SIVOM de la Rive Gauche du Cher (Allier) et le SIAEP de la Région de Boussac et le SIAEP du Bassin de Gouzon via les réservoirs des Carolles (SIVOM de la Rive Gauche du Cher) a été lancé et les demandes de subventions ont été effectuées en 2022. Plus précisément, la solution retenue consiste en :

Secteur ALLIER

- ✓ La création d'un réservoir de stockage supplémentaire sur le site des Carolles (SMEA Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier)

Annexe 1 : Facture
Annexe 2 : Bilan ARS
Annexe 3 : Analyse eau – Sortie réservoir Ventenat – 28.09.2022



Le Président,
Vincen TURPINAT

**S.I.A.E.P.
BOUSSAC - GOUZON**
6 Place du Champ de Foire - 23230 GOUZON
05.55.62.35.65
E-mail : siaepboussacgouzon@orange.fr
Siret : 200 099 364 00016

Fait à Gouzon, le 23 juin 2023

Le SIAEP du Bassin de Gouzon et le SIAEP de la Région de Ventenat ont fusionné au 01.01.2023 avec l'adhésion des Communes de Chambon Sur Voueize, Evaux les Bains et Budelière.

Les travaux ont commencé début 2023.

- ✓ Un renforcement de la canalisation entre la station de pompage de La Croze (SIVOM de La Rive gauche du Cher) et le site des Carolles (SMEA)
- ✓ Le remplacement des pompes à la station de la Croze (SIVOM de La Rive Gauche du Cher)
- ✓ la pose d'une canalisation d'adduction gravitaire entre le site des réservoirs de Carolles (SMEA) et le réservoir de Mervéranges (SIAEP de la Région de Boussac)
- ✓ La pose d'une canalisation d'adduction gravitaire entre le site du réservoir de Mervéranges et le réservoir de Ventenat (SIAEP de la Région de Boussac et SIAEP du Bassin de Gouzon).

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Gouzon

6 Place du Champ de Foire
23230 GOUZON

Tél. : 05.55.62.35.65 Fax. : 05.55.62.29.57
siaep.gouzon@wanadoo.fr

**AVIS DES SOMMES
A PAYER
N° 005000**

Référence : 2022-EA-00-5000

Annexe 1

Comptable chargé du recouvrement

Service de Gestion Comptable de Guéret
3 Avenue de Laure 23000 GUERET

Réf. Banc. : FR05 3000 1004 22C2 3900 0000 071
BDFEFRPPCCT

Emis le : 31 décembre 2022

Exp. TRESORERIE DE GOUZON 23230 GOUZON

XX yy
Adresse de consommation
2222 Avenue Général de Gaulle
23230 GOUZON

M. XX yy
2222 Avenue Général de Gaulle

23230 GOUZON

PERIODE : Consommation Eau Potable + part fixe 2022

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A. %	Montant H.T.
Facturation Eau GOUZON					
Consommation Eau Potable de 0 à 500 m ³	120	1,73	11,42	5,50	207,60
Redevance Pollution					
Part fixe eau potable 2022	120	0,23	1,52	5,50	27,60
Tél URGENCE EAU (Week-end, jours fériés) : 06.10.62.14.27 ou le 05.55.62.70.87			5,21	5,50	94,79
Tél EBL, Exploitant du réseau : 05.55.52.71.29					
SIAEP DU BASSIN DE GOUZON : N° SIRET : 252.309.307.000.12 N° TVA : FR7325230930700012 N° National Emetteur : 545820					
HORAIRES D'OUVERTURE : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.					
REGLEMENT A ADRESSER au SGC de Guéret					
Ce montant est à régler avant le : 10/02/2022					
Réglez par Carte Bancaire sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr					
- Identifiant Collectivité : 853					
- Référence : 2022-EA-00-5000					
			Total Hors Taxe		329.99
			Total T.V.A.		18.15
			Total à payer (€) :		348.14

Détail T.V.A. Eau : (5.5 %)
18.15

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M ³
0600000	14TA000000	Compteur vu	31.12.2021 : 240	31.12.2022 : 360	120

Historique de consommation

2018	2019	2020	2021	2022
143 M ³	131 M ³	116 M ³	120 M ³	120 M ³

Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00175 €/litre

Coût de l'abonnement: 100,00000 €

TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout règlement

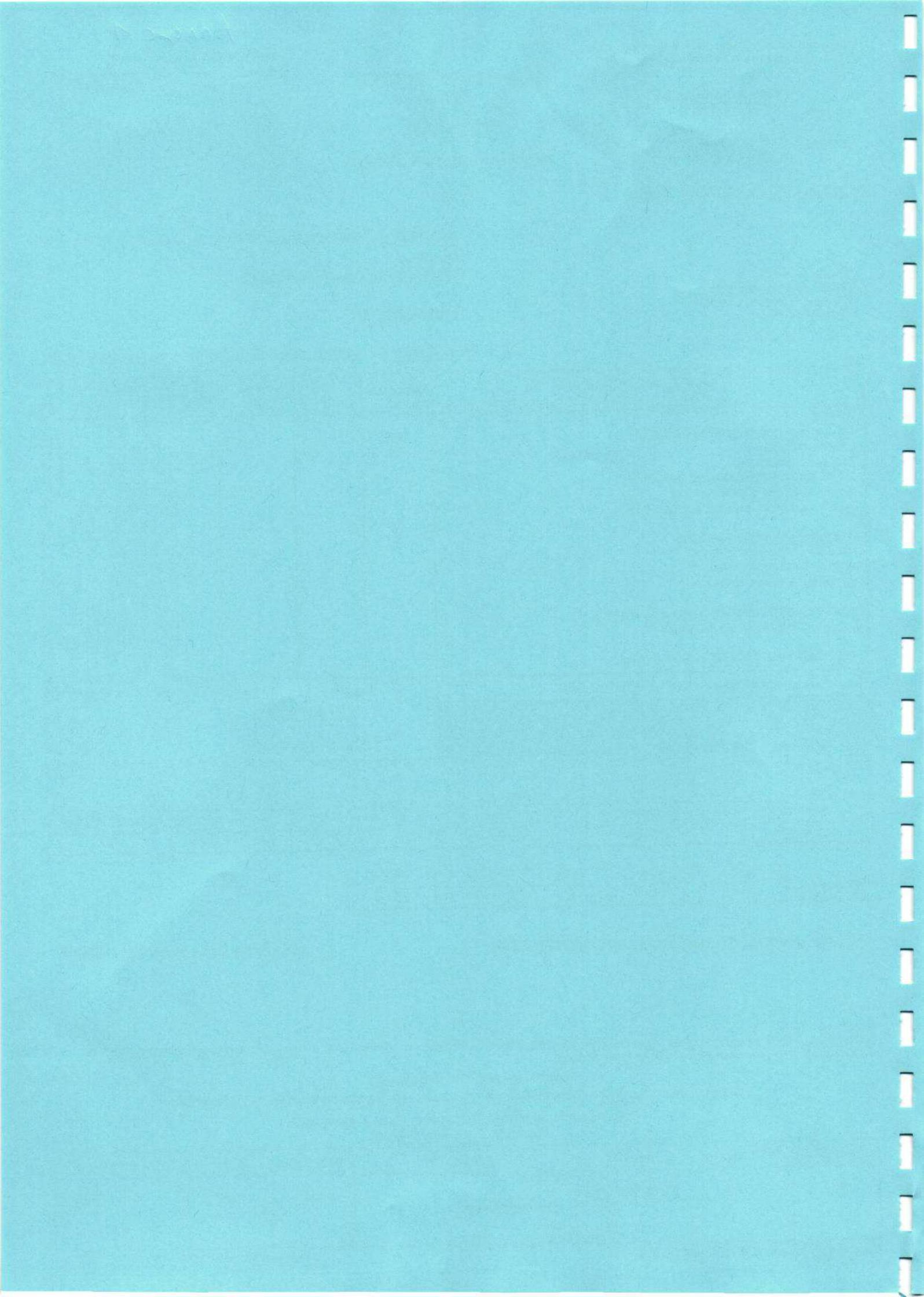
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Bassin de Gouzon - Rôle N° 20

Consommation Eau Potable + part fixe eau potable 2022
du 01/01/2022 au 31/12/2022

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2022	005000	31/12/2022	Ab. N° 0600000 XX yy 2222 Av. Général de Gaulle 23230 GOUZON	10	200	348.14

Payable à : Service de Gestion Comptable de Guéret

Commune Réf. : GOUZON



L'eau que vous consommez...

Annexe 2

Délégation Départementale de la Creuse

Pôle Santé publique et environnementale
 28 Avenue d'Auvergne - CS 40309
 23006 GUERET CEDEX

Nom du réseau de distribution : **CLUGNAT BOURG**
 Gestionnaire du réseau : SIAEP BOUSSAC GOUZON
 Exploitant du réseau : SIAEP BOUSSAC GOUZON

Les principales installations qui alimentent ce réseau sont :

Station de production de : **ETABLES - CLUGNAT**

REÇU LE

SIAEP Bassin de GOUZON

LE CONTROLE SANITAIRE

L'Agence Régionale de Santé assure le contrôle sanitaire des eaux de consommation en application du code de la Santé Publique. Ce document présente une synthèse de ces contrôles. Les résultats complets sont des documents publics que vous pouvez consulter en mairie.

RECOMMANDATIONS DE CONSOMMATION

- ☞ Lorsque la teneur en fluor des eaux distribuées est inférieure à 0,5 mg/L, il peut être utile, pour la prévention de la carie dentaire notamment chez l'enfant, d'effectuer un apport complémentaire de fluor par l'utilisation de sel de cuisine fluoré ou de comprimés de fluor (après avis médical).
- ☞ Lorsque la saveur ou la couleur de l'eau présente un aspect inhabituel, ne la consommez pas et signalez-le au distributeur de l'eau.
- ☞ Laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer : en effet lorsque l'eau stagne dans les canalisations, elle peut se dégrader, avoir des saveurs désagréables, et notamment se charger en métaux (fer, cuivre voire plomb) par corrosion des conduites.
- ☞ Utiliser l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la préparation ou la cuisson des aliments : une température élevée peut favoriser le transfert dans l'eau des métaux qui constituent les canalisations ainsi que la dégradation de la qualité bactériologique.
- ☞ Si votre installation intérieure comporte des canalisations en plomb, il est nécessaire d'envisager leur remplacement dans les meilleurs délais.

...Quelle qualité en : 2022 ?

Qualité bactériologique

Paramètres dont la présence dans l'eau peut porter atteinte à la santé des consommateurs

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Paramètres témoins du bon fonctionnement des installations

Nombre de mesures : 5
 % de conformité : **100 %**

Qualité chimique

Turbidité

Caractérise la limpidité de l'eau
(Maximum autorisé 2 unités NFU)

Nombre de mesures : 5
 Valeur maximale atteinte : 0,5 NFU
 % de conformité : **100 %**

pH

Un pH inférieur à 7 caractérise une eau acide
(minimum autorisé pH 6,5 et maximum pH 9,0)

Nombre de mesures : 5
 Valeur minimale atteinte : 6,6
 % de conformité : **100 %**

Nitrates

(maximum autorisé 50 mg/L)

Nombre de mesures : 2
 Valeur minimale atteinte : 8 mg/L
 Valeur maximale atteinte : 14 mg/L
 % de conformité : **100 %**

Dureté

(Une eau dure est une eau calcaire)

Nombre de mesures : 2
 Valeur moyenne : 9,6 °F
 Cette eau est peu calcaire

Pesticides

(Pour la plupart des pesticides la concentration doit être inférieure à 0,1 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 0,022 µg/L
 Nombre de mesures : 173
 Nombre de non-conformités : **0**

Arsenic

(Pour l'arsenic la concentration doit être inférieure à 10 µg/L)

Nombre de prélèvements : 1
 Valeur maximale atteinte : 6 µg/L
 Nombre de mesures : 1
 Nombre de non-conformités : **0**

Conclusion sanitaire

Eau de bonne qualité bactériologique.

Qualité chimique conforme, eau peu calcaire.

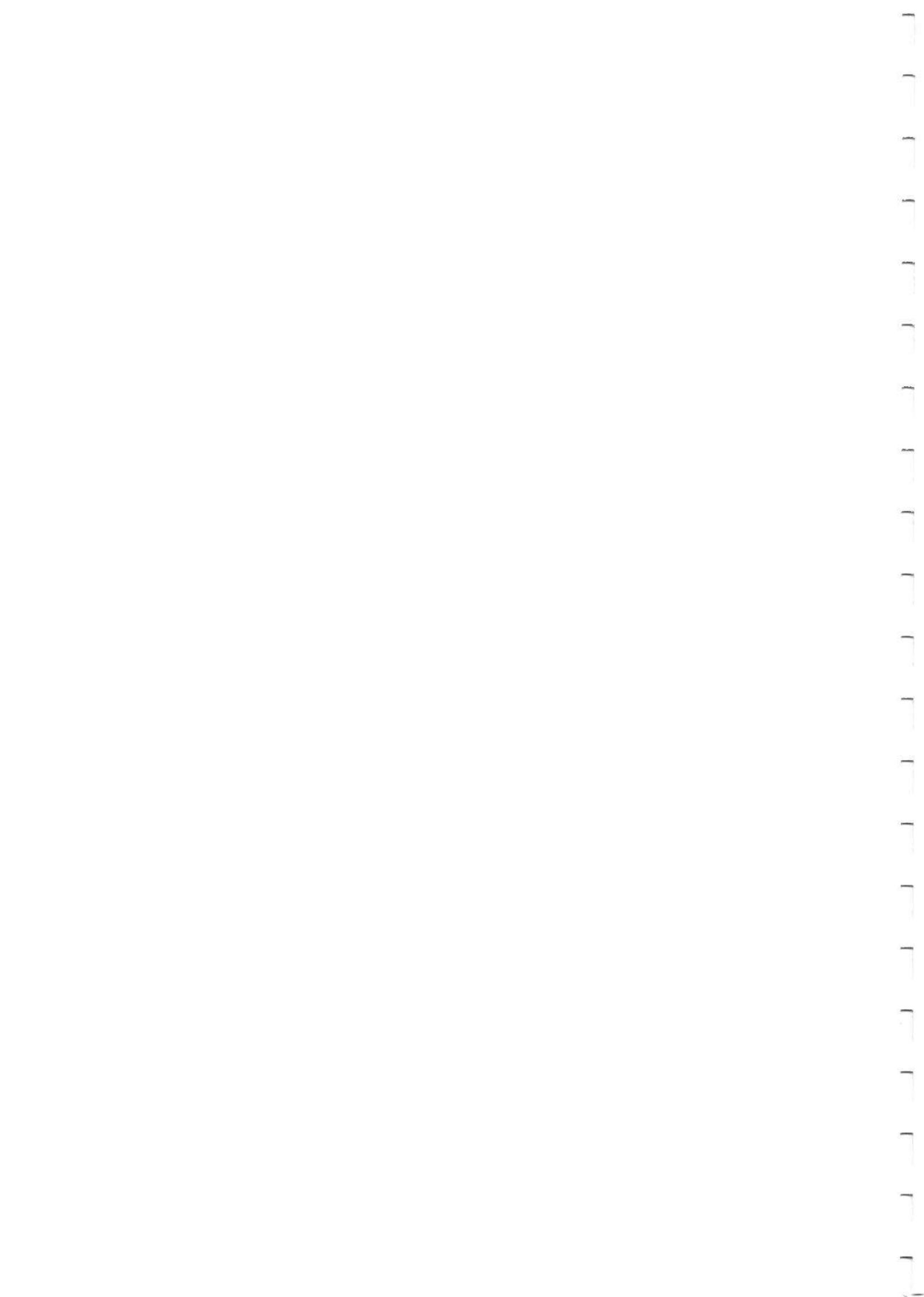
La teneur en fluor est inférieure à 0,5 mg/L.

Pour tous renseignements

Votre distributeur d'eau

SIAEP BOUSSAC GOUZON

Tel. 05 55 62 35 65



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
 Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau "T3"
 Les paramètres microbiologiques des PLV dont le type d'eau est : A1, A2, A3, B, sont exclus

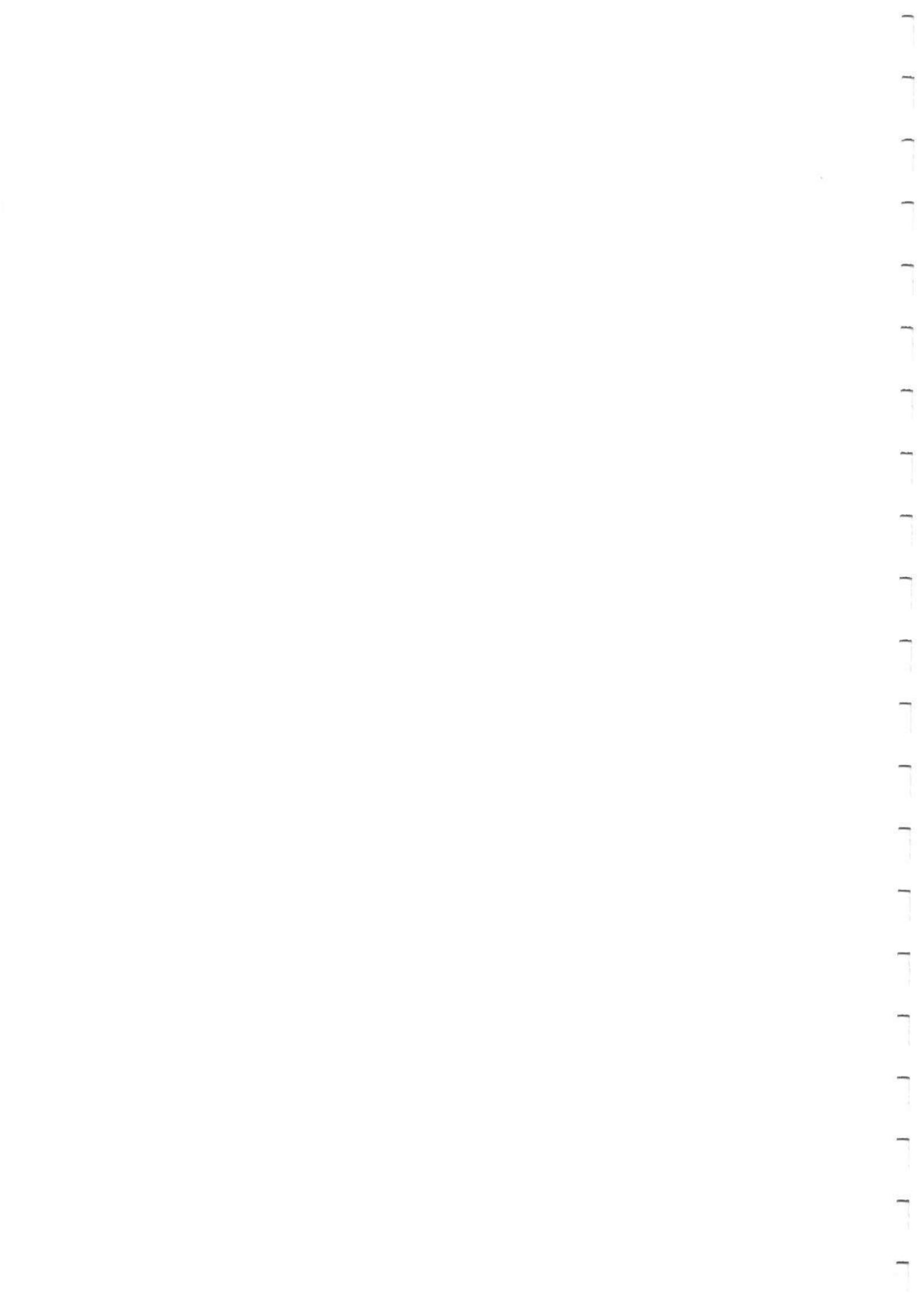
TTP ETABLES - CLUGNAT

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
<i>Nombre de dépassements des limites</i>				

Paramètre	Valeur mesurée (unité)	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
EQUILIBRE CALCOCARBONIQUE 0/1/2/3/4	4 (SANS OBJET)	15/03/2022	1,00	2,00
<i>Nombre de dépassements des références : 1</i>				

REÇU LE

SIAEP Bassin de GOUZON



DE2550 EP

Dossier N° : 220928 035183 01 N° travail : 103642

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 1/4

RAPPORT D'ANALYSE du 08/11/2022

INFORMATIONS PRELEVEMENTS :

Pt de surveillance : PSV0000001910

SORTIE RÉSERVOIR DE VENTENAT

N° Prélèvement :

N° Analyse : 183011

Type eau : Eau distribuée après désinfection

Lieu précis : ROBINET

Prélevé par : TORINEAU Anthony

Date de prélèvement : 28/09/2022 à 08 h 50

Date de dépôt au laboratoire : 28/09/2022

CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL de type P3FTC

Date de début d'analyse : 28/09/2022

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses sur site par LDA23					
√ pH	7.1 mesuré à 15.4 °C	unité pH		=> 6.5 et <= 9	NF EN ISO 10523
√ Prélèvement d'eau pour la consommation humaine.					FD T 90-520
√ Chlore libre	0.47	mg/l Cl2			Méthode interne selon MO1931chlore
√ Chlore total	0.54	mg/l Cl2			Méthode interne selon MO1931chlore
√ Température de l'eau	15.2	°C		25	Méthode interne selon MO1935Temp

DE2550 EP

Dossier N° : 220928 035183 01 N° travail : 103642

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 2/4

RAPPORT D'ANALYSE du 08/11/2022

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses physico-chimiques					
Aspect (0=r.a.s.,sinon =1,cf comm.)	0	qualit.			
Odeur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Saveur (0=r.a.s., sinon=1 cf comm.)	0	qualit.		acceptable	
Coloration	<5	mg/l Pt		15	NF EN ISO 7887
√ Turbidité néphélométrique	<0.20	NFU	<1.0	0.5	NF EN ISO 7027-1
√ Conductivité à 25°C Correction à l'aide d'un dispositif de compensation de température	371 mesuré à 16.6 °C	µS/cm		=>200 et <=1100	NF EN 27888
√ pH	7.0 mesuré à 16.9 °C	unité pH		=>6.5 et <=9.0	NF EN ISO 10523
√ Titre alcalimétrique complet	11.1	°F			NF EN ISO 9963-1
√ Titre hydrotimétrique	12.6	°F			NF T 90-003
√ Carbone organique total	0.96	mg/l de C		2.0	NF EN 1484
√ Chlorures	23	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1
√ Sulfates	23	mg/l		250	NF EN ISO 10304-1
√ Ammonium	<0.01	mg/l de NH4		0.10	NF T 90-015-2
√ Nitrites	<0.01	mg/l de NO2	<0.10		NF EN 13395
√ Nitrates	14	mg/l de NO3	<50		NF EN 13395
Titre alcalimétrique	0	°F			NF EN ISO 9963-1 (NC)
√ Aluminium total	1.86	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2

Adresser la correspondance à Mme la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - laboratoire@creuse.fr - www.creuse.fr

DE2550 EP

Dossier N° : 220928 035183 01 N° travail : 103642

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 3/4

RAPPORT D'ANALYSE du 08/11/2022

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
√ Arsenic	<1.00	µg/l	<10		NF EN ISO 17294-2
√ Baryum	0.151	mg/l	<0.70		NF EN ISO 11885
√ Bore mg/L	0.146	mg/l	<1.0		NF EN ISO 11885
√ Calcium	34.8	mg/l			NF EN ISO 11885
√ Cyanures totaux	<10	µg/l CN	<50		NF EN ISO 14403 (Distillation)
√ Fer total	18.7	µg/l		200	NF EN ISO 17294-2
√ Fluorures mg/L	0.34	mg/l	<1.50		NF EN ISO 10304-1
√ Manganèse total	<1.00	µg/l		50	NF EN ISO 17294-2
√ Magnésium	10.6	mg/l			NF EN ISO 11885
√ Mercure	<0.10	µg/l	<1.0		NF EN ISO 17852
√ Potassium	3.56	mg/l			NF EN ISO 11885
√ Sélénium	7.16	µg/l	<10		NF EN ISO 17294-2
√ Sodium	20.8	mg/l		200	NF EN ISO 11885
Anhydride carbonique libre	19.451	mg/l CO2			Calcul
Hydrogénocarbonates	135.264	mg/l HCO3			Calcul
Carbonates	0.078	mg/l CO3			Calcul
Equilibre calcocarbonique	Eau agressive				Calcul
pH à l'équilibre	8.09	unité pH		⇒6.5 et ⇐9.0	Calcul

Adresser la correspondance à Mme la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - laboratoire@creuse.fr - www.creuse.fr

DE2550 EP

Dossier N° : 220928 035183 01 N° travail : 103642

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

6 Place du Champ de Foire

23230 GOUZON

Client	
Nom :	SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
Adresse :	6 Place du Champ de Foire 23230 GOUZON
N° client	3033

Copie à :
LDA23
ARS NOUVELLE AQUITAINE - DD23
SUEZ Eau France (23)

Page 4/4

RAPPORT D'ANALYSE du 08/11/2022

Paramètres	Résultats	Unités	Limites qualité	Références qualité	Méthodes
Analyses micro-biologiques					
√ Micro-organismes revivifiables à 36°C	<1	UFC/ml			NF EN ISO 6222
√ Micro-organismes revivifiables à 22°C	16	UFC/ml			NF EN ISO 6222
√ Coliformes totaux /100 ml	<1	UFC/100 ml		0	NF EN ISO 9308-1 : 2000
√ Escherichia coli /100 ml	<1	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 9308-1 : 2000
√ Entérocoques /100 ml	<1	UFC/100 ml	0		NF EN ISO 7899-2
√ Spores de micro-org. ana. sulfito-réduc./100ml	<1	UFC/100 ml		0	NF EN 26461-2

√ = paramètre accrédité EC = en cours d'analyse NPP = nombre le plus probable ILLISIBL = illisible UFC = Unité Formant Colonie INCOMPT = incomptable

Les limites et références de qualité sont extraites de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et référence de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R.1321-2, R.1321-3, R.1321-7 et R.1321-38 du code de la santé publique

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est inférieur à 1, le micro-organisme est non détecté dans le volume étudié.

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est égal à 1 ou 2, le résultat indique une présence de micro-organismes dans le volume étudié.

-Si le résultat numérique des analyses microbiologiques est compris entre 3 et 9, le résultat correspond à un nombre estimé de micro-organismes dans le volume étudié.

Commentaires

Transmis au LDA19 le :28/09/22

Les données dont les en-têtes sont en italique sont fournies par le client ou la personne qu'il a désignée pour réaliser le prélèvement. Le laboratoire ne peut être tenu responsable de ces informations pouvant impacter la validité des résultats.



Référente Unité Hygiène Environnement

Emeline GEOFFRE

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, repérés par la marque V.

Il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat pour la comparaison aux valeurs normatives. L'estimation des incertitudes est fournie sur demande.

Ce rapport d'analyses ne peut être reproduit partiellement. Il ne concerne que l'échantillon soumis à l'analyse.

Adresser la correspondance à Mme la Présidente du Conseil départemental de la Creuse

42, route de Guéret - BP 3 - 23380 Ajain - Tél. 05 55 81 87 30 - laboratoire@creuse.fr - www.creuse.fr



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES
42/44 route de Guéret
BP 3

Destinataire(s)

SIAEP DU BASSIN DE GOUZON
LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'A
A.R.S de la Creuse

23380 AJAIN

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux
Portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Échantillon n° : 20220929-30714-54323		Commune : TROIS FONDS			
Produit : Eau distribuée désinfectée		Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON			
Prélevé par LDA23					
Date de réception	29/09/2022	Condition prélèv.	INF		
Date de prélèvement	28/09/2022	Motif de la visite	CS		
Heure de prélèvement	08:50	Type de visite	P2		
Point de surveillance	SORTIE RÉSERVOIR DE VENTENAT	Coût prélèvement E.	0		
N°Prélèvement ARS		Analyse commencée le	29/09/2022		
Localisation exacte	ROBINET	Analyse terminée le	25/10/2022		
N° Analyse ARS		Heure d'arrivée au laboratoire	08:30		
ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
PRODUITS, SOUS-PRODUITS DE DESINFECTION					
<input checked="" type="checkbox"/> Bromates	<2.0	µg / L	NF EN ISO 15061		10.00
MICROPOLLUANTS ORGANIQUES DIVERS					
<input checked="" type="checkbox"/> Benzène	<0.20	µg / L	NFENISO 15680		1.00
<input checked="" type="checkbox"/> Chlorure de vinyle	<0.10	µg / L	NFENISO 15680		0.50
Dicofol	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Hexachlorobutadiène	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		
<input checked="" type="checkbox"/> Quinoxylène	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Tnbutylétain cation	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1170		0.10
TRIHALOMETHANES (THM) - ORGANOHALOGENES					
<input checked="" type="checkbox"/> Bromoforme	3.6	µg / L	NFENISO 15680		
<input checked="" type="checkbox"/> Chloroforme	0.86	µg / L	NFENISO 15680		
<input checked="" type="checkbox"/> Dichloromonobromométhane	2.4	µg / L	NFENISO 15680		
<input checked="" type="checkbox"/> Monochlorodibromométhane	4.9	µg / L	NFENISO 15680		
Trihalométhanes (4 substances)	11.76	µg / L	CALCUL		100.00
<input checked="" type="checkbox"/> 1,2 - Dichloroéthane	<0.50	µg / L	NFENISO 15680		3.00
<input checked="" type="checkbox"/> Tétrachloroéthylène	<0.50	µg / L	NFENISO 15680		



Accréditation N°
1-5513
7-5592
1-5623
Entre 06/11/1998
et 06/11/2022
sur 06/11/2022
www.cofrac.fr

La conception, l'écriture, la réalisation, la confirmation, la validation par les techniciens et la compétence d'analyse de ce rapport sont assurées par le laboratoire. Les données et les analyses présentées sont marquées du sigle de l'organisme accrédité par le COFRAC. Toute réclamation doit être adressée au COFRAC, 10 rue de la République, 92000 Nanterre, France. Tél : 01 47 37 70 00. Fax : 01 47 37 70 01. Email : contact@cofrac.fr

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont données par le préleveur.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.
Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement a été réalisé par le client ou son délégué, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu et soumis à essais. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essais.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Tétrachloroéthylène + Trichloroéthylène	<SEUIL	µg / L	CALCUL		10.000
<input checked="" type="checkbox"/> Trichloroéthylène	<0.50	µg / L	NFENISO 15680		
HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES					
<input checked="" type="checkbox"/> Anthraquinone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES ORGANOCHLORES					
<input checked="" type="checkbox"/> Aldrine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
<input checked="" type="checkbox"/> Dieldrin	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
Endosulfan total	<0.005	µg / L	CALCUL		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Hexachlorobenzène	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Heptachlore	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
Heptachlore époxyde (cis + trans)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.030
<input checked="" type="checkbox"/> Pentachlorobenzène	<0.002	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
DIMÉTACHLORE CGA 369873	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
<input checked="" type="checkbox"/> DIMÉTACHLORE CGA 354742	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
HCH total (Alpha + Beta + Delta + Gamma)	<SEUIL	µg / L	CALCUL		0.100
DIMÉTACHLORE OXA	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.100
PESTICIDES CHLORONICOTINIQUES					
<input checked="" type="checkbox"/> Imidaclopride	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Thioclopride	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES CHLOROPHENOLS					
Pentachlorophénol	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES TRIAZINES					
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine	0.006	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Hexazinone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Métribuzine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Simazine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbuméton	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbutylazine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Terbutryne	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Métamitron	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
<input checked="" type="checkbox"/> Atrazine déséthyl-2-hydroxy	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
METABOLITES TRIAZINES					

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Atrazine déséthyl	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Atrazine déisopropyl	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Atrazine déséthyl déisopropyl	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
ATRAZINE 2 HYDROXY	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
ATRAZINE DEISOPROPYL-2-HYDROXY	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Simazine hydroxy	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Terbutylazine déséthyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Terbutylazin déséthyl-2-hydroxy	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Hydroxyterbutylazine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Terbuténon-déséthyl	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES ORGANOPHOSPHORES					
Chlorpyrifos éthyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Dichlorvos	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Chlorfenvinphos	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Chlorpyrifos méthyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
ETHEPHON	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-11190		0.100
FOSTHIAZATE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES UREES SUBSTITUEES					
Chlortoluron	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Diuron	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Isoproturon	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Métobromuron	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
(3,4-dichlorophényl)-3-méthylurée	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
(3,4-dichlorophényl)-urée	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Fénuron	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES DYPHENYL ETHERS					
Aclonifen	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Biphenox	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES SULFONYLUREES					
Thifensulfuron méthyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Nicosulfuron	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Foramsulfuron	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
PESTICIDES HYDROXYBENZONITRILES					
Bromoxynil	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Bromoxynil octanoate	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES TRIAZOLES					
Aminotriazole	<0.020	µg / L	INS METH CHIMT 19045		0.100
Cyproconazole	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Epoxyconazole	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Fludioxinil	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
Tebuconazole	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Myclobutanil	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Propiconazole (1+2)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Prothioconazole	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
PESTICIDES IMIDAZOLINES					
Prochloraz	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Imazalilic	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES MORPHOLINES					
Dimetomorphe 1 + Dimetomorphe 2	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES PHTALIMIDES					
Captane	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES PIRIMIDINES					
Bupirimate	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
fenpropidine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Pyrimethanyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES NITROPHENOLS ET ALCOOLS					
Dinoterbe	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Oxadiazon	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Isoxaflutole	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
PESTICIDES STROBILURINES					
Azoxystrobine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Pyracllostrobine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Trifloxystrobine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES,...					
Alachlore	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100



Accréditation N°
0-5533
1-5892
3-5893
Lettre de certification
0-010414
0-010415
www.cofrac.fr

La conclusion comme la déclaration de conformité ne sont couvertes que si
recapitulées par la compétence accréditée par le COFRAC dans son
domaine d'activité et si les analyses effectuées sont marquées du sigle C.

Cette déclaration n'est COFRAC que si elle est accompagnée de QU'UN SE, pour
les autres analyses ou situations marquées du sigle A.

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont données par le préleveur.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client. Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement a été réalisé par le client ou son délégué, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu et soumis à essais. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
☒ Acetochlore	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Benoxacor	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Dinéthénamide	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Isoxaben	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Metalaxyl	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Métaazachlore	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ Métolachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Propyzamide	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ BEFLUBUTAMIDE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Boscalid	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ CARBOXINE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ Dinéthiachlore	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ Fluthiamide (flufenacet)	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Napropamide	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ Oryzalin	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
☒ SEDAXANE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES TRICETONES					
☒ Sulcotrione	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ Mesotrione	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
TEMBOTRIONE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
PESTICIDES CARBAMATES					
☒ Carbenidazine	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Fenoxicarbe	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Pyrimicarbe	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Prosulfocarbe	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Asulame	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
☒ Chlorpropham	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
☒ PROPAMOCARBE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ TRIALLATE	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
PESTICIDES ARYLOXYACIDES					
2,4 - MCPA (sels)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
☒ 2,4 D (sels)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Dichlorprop (sels)	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Mecoprop (sels)	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Triclopyr (sels)	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
4DB	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
METABOLITES DE CHLOROACETAMIDES					
ESA Acétochlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
OXA Acétochlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
ESA Métolachlore	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
ESA Alachlore	0.024	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
OXA Métolachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
ESA Métazachlore	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
OXA Métazachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.900
OXA Alachlore	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0.100
PESTICIDES PYRETHRINOIDES					
Cyperméthrine	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Piperonil butoxyde	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
TAU-FLUVALINATE	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
TEFLUTHRINE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
AMMONIUM QUATERNAIRE					
Chlormequat	<0.010	µg / L	INS METH CHIMT 19045		0.100
PESTICIDES DIVERS					
AMPA (ac. amino méthyl phosphonique)	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Glufosinate	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Glyphosate	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Dodine	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19027		0.100
Broniacil	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Bentazone	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Chlorothalonil	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
Clomazone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Clopyralid (sels)	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0.100
Cyprodinil	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Dicamba (sels)	<0.100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19025		0.100

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Diflufenicanil	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
Dithianon	<0,100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0,100
Flurochloridone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
Pendiméthaline	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
Piclorame (sels)	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0,100
Tetraconazole	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
Trifluraline	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
2,6 dichlorobenzamide	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
3-4-DICHLOROANILINE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
ACEQUINOCYL	<0,100	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
AMINOPYRALID	<0.030	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0,100
2-ETHYL-6-METHYLANILINE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
BIXAFEN	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
CHLORANTRANILIPROLE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
Carfentrazone éthyl	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0,100
CLETHODIME	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
Cybutrine-irgarol	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
CYPROSULFAMIDE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
FLUFENACET ESA	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-1011		0,100
Ethofumésate	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
Fipronil	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
FIPRONIL DESULFINYL	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100
FIPRONIL SULFONE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
FIPRONIL SULFIDE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
Fonicamide	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0,100
FLUAZIFOP P BUTYL	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
Flurtamone	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0,100
Fosethyl	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-1190		0,100
Fluroxypir	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0,100
IMAZAMOX	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0,100
IOXYNIL OCTANOATE	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0,100

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dossier n° : 20220929-30714
Echantillon n° : 20220929-30714-54323
Produit : Eau distribuée désinfectée
Origine : SIAEP DU BASSIN DE GOUZON

ANALYSE	RESULTAT	UNITE	METHODE	REFERENCE DE QUALITE	LIMITE DE QUALITE
Mésosulfuron méthyl	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
Métaldéhyde	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19020		0.100
METCONAZOL	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
METRAFENONE	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
N,N-DIMETHYLSULFAMIDE	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
PINOXADEN	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PYROXSULAME	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Quinnérac	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
SPIRODICLOFEN	<0.050	µg / L	INS-METH-CHIMT-19042		0.100
SPIROXAMINE	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
SPIROTETRAMAT	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
THIENCARBAZONE-METHYL	<0.020	µg / L	INS-METH-CHIMT-19041		0.100
THIAMETHOXAM	<0.005	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
Thiophanate méthyl	<0.010	µg / L	INS-METH-CHIMT-19040		0.100
PESTICIDES TOTAUX					
Somme des pesticides quantifiés	0.006	µg / L	CALCUL		0.500

Conclusion : 22092803518301

COMMENTAIRE : Analyses bromate et composés organiques volatiles sous traitées sur le site Qualyse La Rochelle, accréditation COFRAC n°1-6892. Présence d'atrazine et d'alachlore ESA. Les molécules des méthodes INS-METH-CHIMT 1190, INS-METH-CHIMT 1011 et INS-METH-CHIMT 1170 sont réalisées sur le site de Qualyse La Rochelle, N° d'accréditation COFRAC 1-6892.

BACTERIOLOGIE : Un dénombrement de 1 ou 2 signifie présence. Un dénombrement de 3 à 9 correspond à un nombre estimé.

CHIMIE : Pour limiter les risques de contamination, la filtration est réalisée au laboratoire dans un délai inférieur à 8 heures.

HAP : Le Benzo j Fluoranthène ne peut pas être totalement séparé du Benzo B et Benzo K fluoranthène. Le Triphénylène ne peut pas être totalement séparé du Chrysène et du Benzo A Anthracène.

Validé par : **Stéphanie DUCLOUX** Responsable technique

Date de validation: 27/10/2022

Rapport d'analyse conclu
par le signataire :



Mme Stéphanie DUCLOUX
Responsable des analyses techniques



Accréditation n°
1-6892
COFRAC
Unité des VMS et
pesticides
Coccolobier ssi
www.cofrac.fr

La conclusion, comme la déclaration de conformité ne sont couvertes par la responsabilité de compétence dévolue par le COFRAC qu'à l'effet seulement à toutes les analyses/prises en compte marquées du sigle COFRAC.

L'analyse est réalisée par le COFRAC, assureur de la compétence de QUALYSE pour les analyses/prises en compte marquées du sigle COFRAC.

Les informations données par le client ou vétérinaire sont présentées en caractère gras. Les informations en italique et en gras sont données par le préleveur.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous forme de fac-similé photographique intégral. Il ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.
Pour conclure, déclarer ou non la conformité, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.
Qualyse s'exonère de toute responsabilité quant aux informations fournies par le client pouvant affecter la validité du résultat.
Dans le cas où le prélèvement a été réalisé par le client ou son délégué, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet tel que reçu et soumis à essai. Dans tous les autres cas, les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

Annexe au rapport d'analyse 20220929-30714-54323

Information concernant le rendu exceptionnel de paramètres normalement accrédités sans logo Cofrac.

Echantillon	Elément	Commentaire
20220929-30714-54323	2,4 - MCPA (sels)	Molécule NON ACCREDITEE
20220929-30714-54323	Bentazone	MOLECULE NON ACCREDITEE
20220929-30714-54323	Dicamba (sels)	MOLECULE NON ACCREDITEE -RENDUE SUR LA METHODE INS METH CHIMT 19025
20220929-30714-54323	Pentachlorophenol	MOLECULE NON ACCREDITEE
20220929-30714-54323	Bromoxynil	MOLECULE NON ACCREDITEE
20220929-30714-54323	Chlormequat	MOLECULE NON ACCREDITEE RENDUE AVEC LA METHODE INS METH CHIMT 19045
20220929-30714-54323	Hexachlorobutadiène	MOLECULE NON ACCREDITEE

Validé par : **Stéphanie DUCLOUX** Responsable technique

Rapport d'analyse conclu
par le signataire :



Stéphane BUREAU
Responsable de pôle, Tulle



ACCREDITATION
COFRAC
N°1-1715
PORTÉE DISPONIBLE
SUR www.cofrac.fr

Rapport d'analyse du radon 222 dans l'eau

N° : 290922-CSO23-01/Rn

Réf. : ENR ESS RA Rn
Version : 12
Date : 01/03/2022

Page : 1/1

Référence du client

Nom : Laboratoire Départemental d'Analyses
Adresse : 42-44 Route de Guéret
23380 Ajain

Référence échantillon

Date de réception : 29/09/2022

Référence client : 22092803518302 - 103642 – Sortie Réservoir de Ventenat – PSV 1910

Prélèvement (Hors portée d'accréditation de Pearl – Données transmises sous la responsabilité du LDA23)

Préleveur : Anthony TORINEAU
Méthode d'échantillonnage : Non communiquée
Date et heure de prélèvement : 28/09/2022 à 8h50

Analyse (PearL est agréé par l'Autorité de Sécurité Nucléaire pour les mesures de la radioactivité dans l'environnement – portée détaillée de l'agrément disponible sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire)

Type d'analyse	Activité du Radon 222 dans l'eau – Méthode par comptage des scintillations en milieu liquide.						
Référence de la méthode employée	Normes NF EN ISO 13164-1 et NF EN ISO 13164-4						
Date de mesure	29/09/2022						
Résultats de mesure (à la date de prélèvement) <i>L'incertitude élargie est évaluée avec un facteur d'élargissement k=2, la limite déclarative est fixée à 10 Bq/L</i>	$^{222}\text{Rn} = (158 \pm 20) \text{ Bq/l}$						
<i>Explication des résultats d'analyse : La limite déclarative est une limite inférieure du domaine d'application établie par le laboratoire. C'est donc l'activité (associée d'une incertitude) en dessous de laquelle aucune valeur numérique ne sera rendue. Cette limite déclarative est prise très supérieure à la limite de détection mesurée.</i>							
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>SI</th> <th>Résultat rendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>$A + U(A) > Ld$</td> <td>$A \pm U(A)$</td> </tr> <tr> <td>$A + U(A) < Ld$</td> <td>< Ld</td> </tr> </tbody> </table>	SI	Résultat rendu	$A + U(A) > Ld$	$A \pm U(A)$	$A + U(A) < Ld$	< Ld
SI	Résultat rendu						
$A + U(A) > Ld$	$A \pm U(A)$						
$A + U(A) < Ld$	< Ld						
<i>Où : A : Activité ; U(A) : Incertitude élargie associée à l'activité (k=2) ; Ld : Limite déclarative</i>							

L'échantillon sera conservé durant une semaine à compter de la date de mesure.

Engagement de confidentialité

PearL s'engage à ne rendre public aucune information ou résultat de mesure à moins d'en être autorisé par l'organisme demandeur de l'analyse.

Autorisation d'émission du rapport d'analyse

Date d'émission	30/09/2022
Nom	Charlène BOUQUET
Fonction	Suppléante d'Essais
Signature	

**La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il ne concerne que l'objet ou le produit soumis à l'essai.**

PearL

Pôle d'expertises et d'analyses radioactives Limousin
20, Rue Atlantis – 87068 Limoges Cedex
Tél : 05-55-43-69-95 -- Mail : labo@pearl-sas.com
SAS au capital de 605 165 € - n° siren : 488 577 958 000 25



Conformité des résultats, avis ou interprétation

Réf. : ENR ESS AVI
Version : 06
Date : 12/10/2020

Page : 1/1

Client : ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Délégation Départementale de la Creuse
Rue Alexandre Guillon – CS 40 309
23006 GUERET Cedex

A l'attention de :

ARS-DD23-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr
julien.chebance@ars.sante.fr
+ laboratoire@creuse.fr (copie)

Echantillon : 22092803518302 - 103642

Code PearL : 290922-cso23-01

Commune du PSV : non communiquée

Point de surveillance : Sortie Réservoir de Ventenat – PSV 1910

Prélèvement : 28/09/2022 à 8h50

Commentaire :

Dépassement des niveaux de référence (arrêté du 9 décembre 2015) :

Activité radon eau = (158 ± 20) Bq/l

Remarques :

- Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat
- L(les) analyse(s) faisant l'objet de cette déclaration a (ont) été réalisée(s) sous accréditation COFRAC (Accréditation COFRAC n° 1-1715, Essais, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Date d'émission : 30/09/2022

Nom : Charlène BOUQUET

Fonction : Suppléante d'Essais

Signature :

PearL

Pôle d'expertises et d'analyses radioactives Limousin
20, Rue Atlantis – 87068 Limoges Cedex
Tél : 05-55-43-69-95 -- Mail : labo@pearl-sas.com

SAS au capital de 605 165 € - n° sîret : 488 577 958 000 25

 	Activités des radionucléides naturels : ^{234}U , ^{238}U , ^{226}Ra , ^{228}Ra , ^{210}Po et ^{210}Pb Dose Indicative naturelle (DI) N° : 290922-CSO23-01/DI	Réf : ENR ESS RA DI Version : 05 Date : 01/03/2022
		Page : 1/1

Référence du client

Nom : Laboratoire Départemental d'Analyses
 Adresse : 42-44 Route de Guéret
 23380 AJAIN

Référence échantillon

Date de réception : 29/09/2022
 Référence client : 22092803518302 - 103642 -
 Sortie Réservoir de Ventenat - P5V 1910

Prélèvement (Hors portée d'accréditation de Pearl - Données transmises sous la responsabilité du LDA23)

Date de prélèvement : 28/09/2022
 Préleveur : TORINEAU Anthony
 Référence de la méthode employée : Non communiquée

Analyse (PearL est agréé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire pour les mesures de la radioactivité dans l'environnement - portée détaillée de l'agrément disponible sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire)

Radionucléides	^{238}U	^{234}U	^{226}Ra	^{228}Ra	^{210}Pb	^{210}Po												
Date de mesure	21/10/2022		07/11/2022		04/10/2022													
Résultats de mesure en Bq/l (à la date de mesure)	(0,026 ± 0,002)	(0,046 ± 0,008)	(0,396 ± 0,035)	≤ 0,021	(0,069 ± 0,013)	< 0,005												
Référence des méthodes employées	<input type="checkbox"/> Norme NF ISO 13166 <input checked="" type="checkbox"/> Norme NF EN ISO 17294-2		Norme NF EN ISO 10703 : Evaporation sans rétention d'Iode			Norme NF EN ISO 13161												
<small>Les incertitudes élargies sont évaluées avec un facteur d'élargissement k=2 ; Les limites de détection avec $\alpha=\beta=0,025$ et $k_{1-\alpha}=k_{1-\beta}=1,96$. Les limites déclaratives sont fixées à 0,005 Bq/l pour l'uranium et 0,005 Bq/l pour le polonium.</small>																		
<small>Expression des résultats d'analyses : La limite déclarative est une limite inférieure du domaine d'application établie par le laboratoire. C'est donc l'activité (associée d'une incertitude) en-dessous de laquelle aucune valeur numérique ne sera rendue. Les limites déclaratives sont prises très supérieures aux limites de détection mesurées.</small>																		
<small>Sans limite déclarative :</small> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SI</th> <th>Résultat rendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>$A > LD$</td> <td>$A \pm U(A)$</td> </tr> <tr> <td>$A \leq LD$</td> <td>$\leq LD$</td> </tr> </tbody> </table>			SI	Résultat rendu	$A > LD$	$A \pm U(A)$	$A \leq LD$	$\leq LD$	<small>Si limite déclarative :</small> <table border="1"> <thead> <tr> <th>SI</th> <th>Résultat rendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>$A + U(A) > LD$</td> <td>$A \pm U(A)$</td> </tr> <tr> <td>$A + U(A) < LD$</td> <td>$< LD$</td> </tr> </tbody> </table>				SI	Résultat rendu	$A + U(A) > LD$	$A \pm U(A)$	$A + U(A) < LD$	$< LD$
SI	Résultat rendu																	
$A > LD$	$A \pm U(A)$																	
$A \leq LD$	$\leq LD$																	
SI	Résultat rendu																	
$A + U(A) > LD$	$A \pm U(A)$																	
$A + U(A) < LD$	$< LD$																	
<small>Où : A : Activité ; U(A) : Incertitude élargie associée à l'activité (k=2) ; LD : Limite de détection ; Ld : Limite déclarative</small>																		

L'échantillon sera conservé durant un mois à compter de la date d'émission de ce rapport

Dose Indicative naturelle

Conformément aux préconisations de la Direction Générale de la Santé (Circulaire n°DGS/EA4/2007/232 du 13 juin 2007) et à l'arrêté du 9 décembre 2015 définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants, sur la base d'une consommation annuelle de 730 litres d'eau

DI = 0,118 mSv/an

Engagement de confidentialité

PearL s'engage à ne rendre public aucune information ou résultat de mesure à moins d'en être autorisé par l'organisme demandeur de l'analyse.

Autorisation d'émission du rapport d'analyse

Date d'émission	08/11/2022
Nom	Charlène BOUQUET
Fonction	Suppléante d'Essais
Signature	

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
 Il ne concerne que l'objet ou le produit soumis à l'essai.

PearL
 Pôle d'expertises et d'analyses radioactives Limousin
 20, Rue Atlantis - 87068 Limoges Cedex
 Tél : 05-55-43-69-95 -- Mail : labo@pearl-sas.com
 SAS au capital de 605 165 € - n° siren : 488 577 958 000 25



Conformité des résultats, avis ou interprétation

Réf. : ENR ESS AVI
Version : 06
Date : 12/10/2020

Page : 1/1

Client : ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes
Délégation Départementale de la Creuse
Rue Alexandre Guillon – CS 40 309
23006 GUERET Cedex

A l'attention de :

ARS-DD23-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr
julien.chebance@ars.sante.fr
+ laboratoire@creuse.fr (copie)

Echantillon: 22092803518302 - 103642

Code Pearl: 290922-CSO23-01

Commune : TROIS FONDS

Point de surveillance : Sortie reservoir de Ventenat – PSV : 1910

Date de prélèvement : 28/09/2022

Commentaire :

Dépassement des niveaux de référence (arrêtés du 12 mai 2004 et du 9 décembre 2015) :

DI = 0,118 mSv/an

Remarques :

- Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat
- L(les) analyse(s) faisant l'objet de cette déclaration a (ont) été réalisée(s) sous accréditation COFRAC (Accréditation COFRAC n° 1-1715, Essais, portée disponible sur www.cofrac.fr)

Date d'émission : 08/11/2022

Nom : Charlene BOUQUET

Fonction : Suppléante d'Essais

Signature :

PearL

Pôle d'expertises et d'analyses radioactives Limousin
20, Rue Atlantis – 87068 Limoges Cedex
Tél : 05-55-43-69-95 – Mail : labo@pearl-sas.com

SAS au capital de 605 165 € - n° siret : 488 577 958 000 25